

PROJET EOLIEN DE GRAND TERTRE

BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE



Concertation Préalable du 02 janvier au 03 février 2023

Bilan – Mars 2023

Table des matières

Table des matières	2
1. LA CONCERTATION PREALABLE	3
2. HISTORIQUE DU PROJET	4
3. INFORMATION MISE EN PLACE.....	7
Qui est concerné par cette concertation ?.....	7
Comment les riverains ont-ils eu connaissance de cette concertation ?.....	8
Où trouver l'information relative au projet ?	9
Comment participer et faire des remarques ?.....	12
4. PARTICIPATION & OBSERVATIONS	13
La participation du public	13
L'accès à l'information sur la page internet dédiée	16
Les observations des municipalités et des élus	17
Les observations par courriel	17
Les observations dans le registre	17
Les observations durant les permanences.....	18
5. RESULTATS ET CONCLUSION	43
6. ANNEXES.....	46

1. LA CONCERTATION PREALABLE

Depuis une trentaine d'années, de nombreuses procédures coexistent permettant d'informer le public en matière d'environnement. Le dossier de concertation préalable est une procédure facultative mise en place à l'initiative de notre société. Pour l'organisation et le bon déroulement du projet, nous nous sommes appuyés sur le décret n°2017-626 du 25 avril 2017 relatif aux procédures destinées à assurer l'information et la participation du public.

L'objectif de cette démarche est d'exposer les grandes lignes réalisées qui permettent aujourd'hui d'envisager un projet et de recueillir les avis et les remarques du public afin de les prendre en compte et de faire évoluer le projet avant sa finalisation. En effet, bien souvent la période « légale obligatoire » de consultation est l'enquête publique. Toutefois, cette enquête publique arrive tardivement dans le développement du projet et à un moment où les implantations définies pour les éoliennes sont difficiles à modifier.

La concertation préalable permet ainsi au public de formuler des observations ou des propositions, et contribue à la réalisation d'un projet le plus consensuel possible.

Cette concertation a eu lieu à la mairie de Beauvain du 02 janvier 2023 au 3 février 2023 inclus.

Pour informer les riverains, différents documents spécifiques au projet ont été mis à disposition, ainsi que des pages dédiées à l'éolien sur notre site internet : <https://www.alterrict-france.fr/grand-tertre>. Le site présente le cadre de l'éolien au niveau international et les déclinaisons en France, les étapes d'un projet et met à disposition de nombreux documents de référence.

Deux journées de permanence ont été organisées à la mairie de Beauvain les mardi 03 janvier et jeudi 19 janvier 2023. Pendant toute la durée de la concertation un registre était disponible et consultable en mairie aux horaires d'ouvertures suivant : les mardis de 13h30 à 17h30 et les jeudis de 16h00 à 18h00.

Les riverains ont également pu faire part de leurs remarques par écrit et/ou échanger directement avec le responsable local par courrier à l'adresse de la Mairie, d'Alterrict et par E-mail (à l'adresse : nicolas.boue@alterrict.com).

2. HISTORIQUE DU PROJET

Le projet de parc éolien se situe sur la commune de Beauvain dans le département de l'Orne, faisant partie de la Communauté de Communes du Pays Fertois et du Bocage Carrougien et du Parc Naturel Régional Normandie-Maine. Le projet consiste en l'implantation de 2 éoliennes entre la RD 266 et la forêt du Grais.

2009-2012

Premières réflexions sur l'éolien à Beauvain

Le Parc Naturel Régional Normandie-Maine voyant les projets se multiplier, a cherché à orienter le développement des projets pour favoriser un développement harmonieux sur leur territoire et a défini une charte éolienne, où les zones agricoles de Beauvain, en lisière de forêt du Grais, apparaissent dans un secteur peu contraignant.

Par ailleurs en 2012, le Conseil Régional a mis en place le Schéma Régional Eolien de Basse-Normandie, où la commune de Beauvain apparaît en zone favorable au grand éolien. Ce schéma a depuis été annulé mais il reste un document intéressant permettant de comprendre pourquoi le site proposé est propice au développement éolien.

2016-2019

Evolution des contraintes militaires et premiers contacts locaux

Toutefois malgré les démarches favorables initiées dès les débuts de l'éolien en France, le site était dans un secteur d'entraînement basse altitude de l'armée de l'air (Réseau Très Basse Altitude (R.T.B.A.)) et un Secteur d'Entrainement de vol à Très Basse Altitude (SETBA Selune) limitant le développement des projets.

En 2016 et 2019, afin de favoriser le développement des projets, l'Armée de l'Air a supprimé ces deux contraintes.

Dès la suppression de ces contraintes, nous avons échangé avec la municipalité de Beauvain, les propriétaires de terrain et exploitants agricoles de la zone pour leur expliquer la consistance du projet et répondre aux questions qu'ils se posaient. Face à l'accueil positif du projet nous avons engagés les premières analyses techniques.

2020

Premières analyses techniques

Après ces premiers échanges nous avons décidé d'approfondir la faisabilité du projet en réalisant un pré-diagnostic comprenant un volet faune, flore et le paysage ainsi qu'une consultation des services déconcentrés de l'état afin de recueillir les différentes servitudes existant sur la zone de projet. Ce travail a fait ressortir la nécessité de porter

une attention particulière à la faune volante, aux amphibiens et éviter de préférence les implantations au sein des zones boisées.

2021 à fin 2022

Accord de la municipalité et lancement des études détaillées et de l'information

Le résultat de nos recherches et du pré-diagnostique a été présenté à la commune et a été suivie d'une délibération favorable du Conseil municipal en juin 2021.

Les études détaillées sur la faune, la flore et les habitats naturels ont par la suite été réalisées sur un cycle complet (un an). Elles concluent à la faisabilité du projet. Pour plus d'information, on vous invite à consulter nos pages dédiées sur ces études spécifiques : <https://www.alterrict-france.fr/etudes>

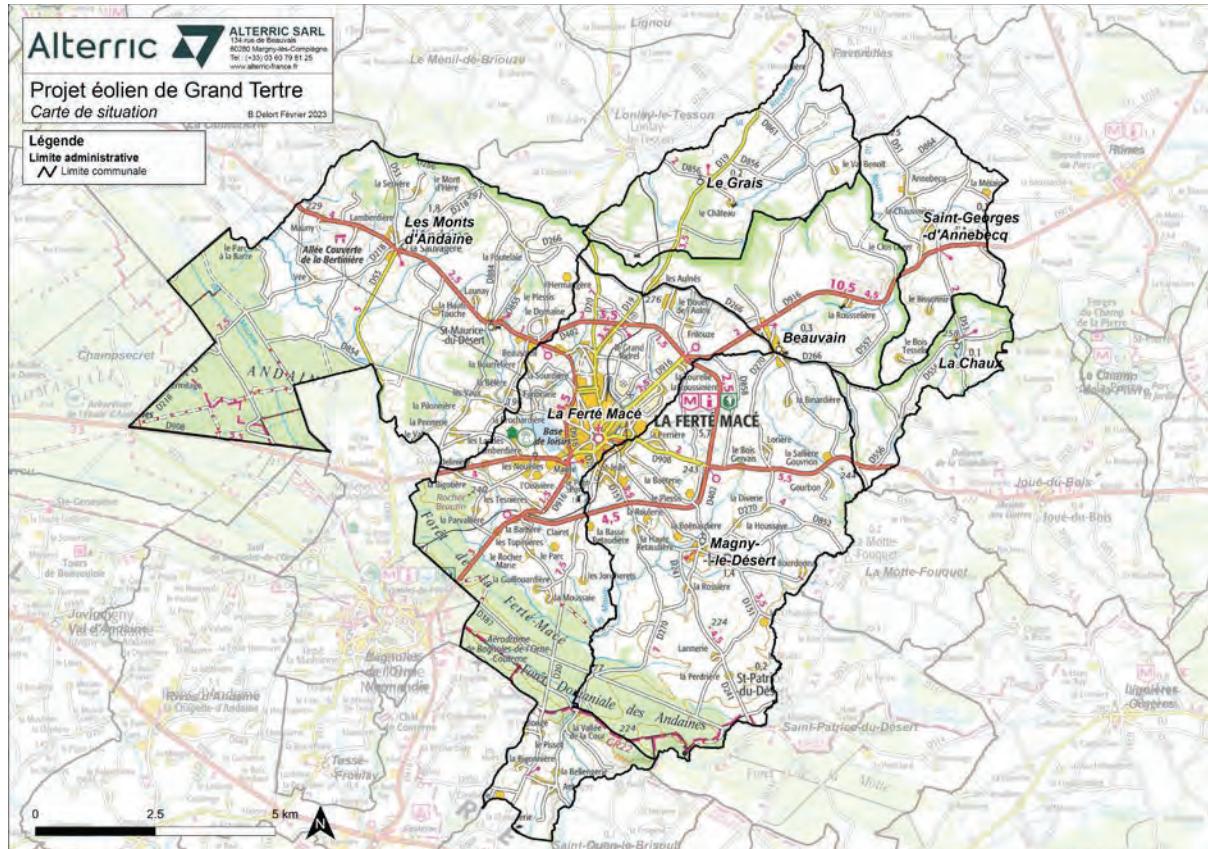
Pendant toute la durée de cette étape, en concertation avec la commune et la communauté de communes du Pays Fertois et du Bocage Carrougien, une information régulière a été faite avec une première information dans le bulletin municipal en décembre 2021, suivi d'une lettre d'information à tous les habitants de la commune de Beauvain ainsi que les riverains proches du parc éolien et habitant sur les communes voisines (ANNEXE 1).

Un forum d'information et d'échange ouvert à tous a eu lieu en mairie de Beauvain en mars 2022. Des représentants d'ALTERRIC ont pu répondre aux questions des élus et citoyens (ANNEXE 2).

2023

Concertation préalable et finalisation du dossier de demande d'autorisation d'exploiter

Afin d'informer les habitants, une concertation préalable a été mise en place pendant le mois de janvier 2023 à Beauvain et auprès des communes riveraines de Magny le Désert, la Ferté-Macé, La Chaux, le Grais, Les Monts d'Andaine et St Georges d'Annebecq (cf carte ci-dessous).



Le bulletin d'information n°2 présentant le projet et la concertation préalable, a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres de Beauvain avec le bulletin municipal de décembre 2022, et chez tous les riverains des communes riveraines situés à moins de 1 500 m du projet.

Nous rappelons que cette concertation est une procédure facultative et à l'initiative de notre société.

3. INFORMATION MISE EN PLACE

Pour l'organisation et le bon déroulement de cette concertation, nous nous sommes appuyés sur le décret n°2017-626 du 25 avril 2017 relatif aux procédures destinées à assurer l'information et la participation du public.

Qui est concerné par cette concertation ?

Bien naturellement tous les habitants de la commune de Beauvain ont été conviés à participer à cette concertation car ce projet se fait sur leur territoire.

Nous avons également souhaité intégrer les habitants des communes riveraines de La Chaux, Les Monts d'Andaine et St Georges d'Annebecq ; mais surtout ceux de Magny le Désert, la Ferté-Macé et le Grais dont les territoires sont plus directement concernés par le projet.

Enfin, des articles dans la presse locale et régionale ont permis au grand public de prendre connaissance de la concertation préalable.

D'après l'INSEE (Chiffres détaillés parus le 23/01/2023), ces six communes riveraines et celle de Beauvain totalisent :

1. Beauvain :	275 habitants pour 143 logements
2. La Chaux :	51 habitants pour 36 logements
3. St Georges d'Annebecq :	158 habitants pour 92 logements
4. Les Monts d'Andaine :	1 726 habitants pour 874 logements
5. Le Grais :	192 habitants pour 119 logements
6. Magny-le-Désert :	1 388 habitants pour 701 logements
7. La Ferté-Macé :	5 186 habitants pour 3 178 logements

Soit un total de : 8 976 habitants pour 5 143 logements
(soit 1.74 personne / foyer).

Comment les riverains ont-ils eu connaissance de cette concertation ?

1/ Le 16 décembre 2022, la lettre d'information n°2 (ANNEXE 3), annonçant la concertation préalable, a été distribuée aux **100 foyers** des communes riveraines de Beauvain résidant dans un rayon de 1500 m du projet :

- **Magny le Désert (29 foyers)** : villages de Lamberdière, Rocher Franc, Hardonnière
- **La Ferté-Macé (49 foyers)** : villages du Pré Beauvain, Croix du Houx, Burloudière, Maison Neuve, Mare au Gallet, Pigeonnière, le Douet de l'Aulne (L'Embuche, Frilouze, Lande aux Mineurs et l'Aitre Grout)
- **Le Grais (22 foyers)** : Le Château, La Godardière, Croix aux Fiaux, Milcendière, la Petitière, Le Gafset

2/ Entre le 20 et le 23 décembre 2022, la lettre d'informations annonçant la concertation préalable a été distribuée par les élus de Beauvain **aux 143 foyers** de la commune, et aux habitants des communes de Magny et la Ferté-Macé dépendant du bourg de Beauvain (cf configuration spécifique du bourg de Beauvain, à cheval sur le territoire des 3 communes), en même temps que le bulletin municipal annonçant lui aussi les avancées du projet (ANNEXE 4).

Au total, l'annonce de la concertation a donc été distribuée directement dans la boîte aux lettres de **243 foyers, représentant environ 420 riverains**.

3/ Quinze jours avant le début de la concertation préalable, c'est-à-dire le lundi 19 décembre 2022, la lettre d'information et la demande d'affichage d'un avis (cf ANNEXE 5) ont été envoyés par mail aux 7 communes concernées (panneau d'affichage) et à la communauté de Communes du Pays Fertois et du Bocage Carrougien. Cet avis a été correctement relayé par les communes de Beauvain, Le Grais et St Georges d'Annebecq (ANNEXE 6).

4/ L'avis de concertation préalable a également été affiché sur le site d'implantation, du 16 décembre 2022 au 08 février 2023. Deux panneaux de couleur jaune au format A2 étaient installés aux carrefours entre la RD266 et les chemins d'accès aux implantations potentielles des 2 éoliennes (ANNEXE 7), de sorte que tous les utilisateurs de la RD266 puissent bénéficier de l'information.

5/ Par ailleurs, nous avons créé sur notre site internet une page internet dédiée au projet (<https://www.alterrict-france.fr/grand-tertre>) et mise en ligne fin décembre 2022 (ANNEXE 8), sur laquelle les visiteurs peuvent y trouver toutes les informations nécessaires à la compréhension du projet ainsi que le dossier de concertation

préalable. Cette page est mise à jour régulièrement, et informe également sur l'avancement du projet et ses actualités.

6/ Enfin, la concertation préalable et les horaires des permanences ont été annoncés dans le journal « Le Publicateur libre » dans l'édition papier du 29 décembre 2022 (8 200 exemplaires) et sur le site internet depuis le 1^{er} janvier 2023. L'annonce a également été publiée dans le journal « Ouest France », édition papier du 10 janvier 2023 (17 600 exemplaires dans l'Orne) et sur le site internet à partir de cette date (ANNEXE 9). Une annonce radio a également été relayée sur le média Tendance Ouest le 03 janvier 2023.

Après la 2^{ème} permanence du 19 janvier 2023, et avant la fin de la période de consultation, ces journaux ont fait un bilan des rencontres et ont rappelé la possibilité de formuler des commentaires sur le projet via le site internet. L'édition papier du journal « Tendance Ouest » (40 000 exemplaires) a également rédigé un dossier sur le projet éolien Grand Tertre en février 2023 (ANNEXE 10).

Où trouver l'information relative au projet ?

- Sur internet :

Nous avons tout d'abord invité les habitants à consulter les différents documents spécifiques au projet disponibles plusieurs jours avant le début de la consultation sur notre page internet dédiée (<https://www.alterrict-france.fr/grand-tertre>):

- Les deux lettres d'information distribués dans les boîtes aux lettres et le bulletin municipal de décembre 2021 (téléchargeables)
- Les panneaux exposés lors du 1^{er} forum d'information de 2022 (téléchargeables)
- Le dossier de concertation préalable (téléchargeable)
- Un photomontage interactif permettant d'avoir une vue AVANT/APRES (vue hypothétique de Beauvain pour 2 éoliennes de 200 en bout de pales) :



Vue depuis l'entrée Est de Beauvain sur la RD 916

- Des pages dédiées à l'éolien, des réponses détaillées aux questions courantes et documents de référence sont par ailleurs accessibles depuis le site internet

mentionné dans l'avis et le courrier d'information (<https://www.alterrict-france.fr/des-reponses-a-vos-questions>).

- **Dossier imprimé :**

Une version papier du dossier de concertation était également mis à disposition des riverains en mairie de Beauvain au format A3, ouverte au public les mardis de 13h30 à 17h30 et les jeudis de 16h00 à 18h00, pendant toute la durée de la concertation.

Les 5 affiches (grand format A0) décrivant le changement climatique et le projet éolien (ANNEXE 11) sont restées fixées aux murs de la salle communale pendant toute la durée de la concertation.

Différentes cartes de localisation et de brochures d'information diverses et générales sur l'énergie éolienne étaient également disponibles en mairie pendant les permanences, parmi lesquelles :

https://fee.asso.fr/wp-content/uploads/2021/09/PAROLES_ELUS_2021_v1a.pdf

<https://fee.asso.fr/wp-content/uploads/2019/05/un-vent-de-transition-2019.pdf>

https://fee.asso.fr/wp-content/uploads/2022/03/FEE_kit_DEF2_WEB_16mars.pdf

<https://fee.asso.fr/wp-content/uploads/2020/11/2019.06.12-Normandie.pdf>

<https://fee.asso.fr/pub/observatoire-de-leolien-2022/>

<https://bilan-electrique-2021.rte-france.com/>

- **Permanences :**

Deux forums d'échange ont été organisés en mairie de Beauvain les mardi 03 et jeudi 19 janvier 2023, de 13h30 à 18h, afin qu'une rencontre physique et que les questions puissent trouvées une réponse verbale. La salle du conseil était à ce titre réservée :



Comment participer et faire des remarques ?

- En présentiel :

Un registre était mis à disposition en mairie de Beauvain afin que les habitants puissent y noter leurs remarques pendant les heures d'ouverture de la mairie.

Les permanences ont également permis aux riverains de venir discuter avec deux représentants de la société ALTERRIC portant le projet : Grégory le Goué et Nicolas Boué, responsable du projet.

- Par courrier ou par courriel :

Afin de permettre à tous les habitants de faire part de leurs remarques et/ou nous demander un échange direct (RV, téléphonique), nous leur avons proposé également de nous écrire :

- soit par email au responsable local (nicolas.boue@alterric.com) ou via notre formulaire de contact <https://www.alterric-france.fr/contact>
- soit par courrier à l'adresse suivante : ALTERRIC SARL, 2 avenue de la Marionnais, 35131 CHARTRES DE BRETAGNE.

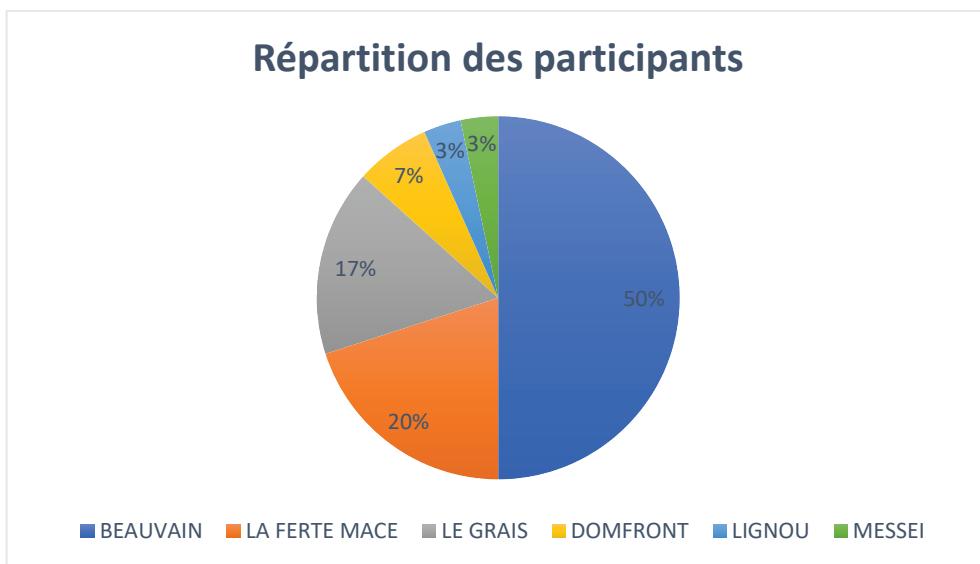
4. PARTICIPATION & OBSERVATIONS

Pour plus de clarté, les échanges entre riverains et notre équipe ont été placés en ANNEXE 12, et vous trouverez ci-après un résumé des observations reçues. Les observations sont différencierées selon qu'elle fasse l'objet d'un échange oral (RdV_XX) ou d'une inscription dans le registre (R_XX).

La participation du public

En terme de fréquentation, l'ensemble des commentaires a eu lieu pendant les forums d'information. Aucune observation n'a été formulée en dehors des forums (sur le registre pendant l'ouverture de la mairie), ni par courrier, ni par email.

Au total, 30 personnes ont participé à la concertation préalable, provenant logiquement pour moitié de la commune de Beauvain, puis 20% pour la Ferté-Macé et 17% du Grais. Malgré la participation rendue possible par internet, aucune observation n'a été reçue de commune située à plus de 22 km (Domfront en Poiray).



On notera que cette participation est relativement faible en regard des 243 foyers qui ont reçu directement l'information de cette concertation préalable dans leur boîte aux lettres (représentant plus de 420 habitants), ou bien du nombre de lecteur potentiellement concerné par les articles de presse dans les éditions papier des journaux « le Publicateur libre » (8 200 exemplaires) et « Ouest France » (17 600 exemplaires) et de leur sites internet.

Parmi les 30 personnes ayant participé à la concertation, on peut noter une équivalence entre le nombre de personnes favorables et défavorables au projet (30% ou 9 personnes) ; 40% des participants se disant encore réservés sur le projet.



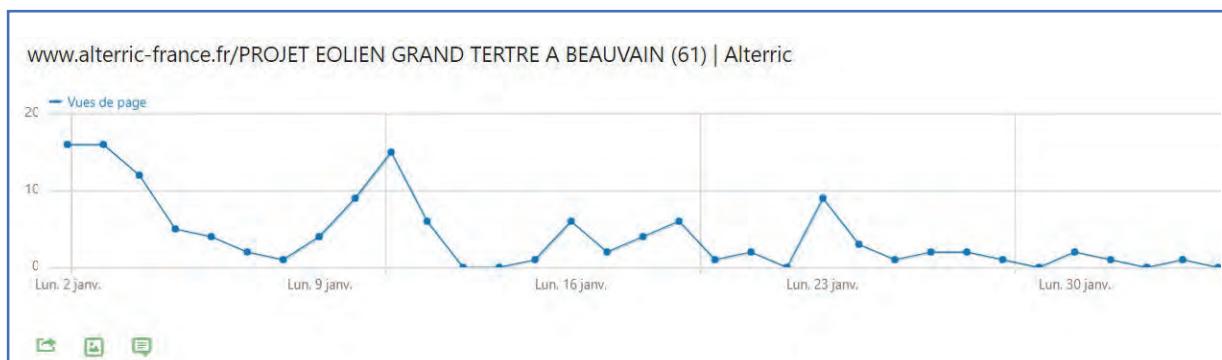
Le faible nombre de participant par rapport au nombre de personnes concernées et ayant reçu directement l'information peut laisser penser que ces personnes ont plutôt jugé leur information suffisante, n'ont pas de remarques particulières ou d'opposition à formuler sur le projet.

L'accès à l'information sur la page internet dédiée

Un site Internet dédié "<https://www.alterrict-france.fr/grand-tertre>" a été créé en décembre 2022 et permet de donner une information complète aux visiteurs en fonction de l'avancement du projet. Ce site présente les principales étapes du développement du projet depuis son lancement à aujourd'hui. Les visiteurs pouvaient y télécharger les brochures d'information et le dossier de concertation préalable, le tout complété par un photomontage dynamique.

L'hébergeur d'accès de notre site internet est en mesure de nous fournir des informations quant à la fréquentation du site.

Comme le montre le graphique ci-dessous, entre le 02 janvier et le 03 février 2023, la page dédiée du site internet a été visitée 134 fois par **105 visiteurs** (certains visiteurs visionnant la page plusieurs fois), pour une durée moyenne de 2 minute 55 sec (temps lecture de la page complète estimée à environ 3 minutes) :



Après avoir connu un pic à l'ouverture de la consultation et le 1^{er} jour de permanence (03 janvier), la fréquentation de la page internet connaît un second pic après le 10 janvier, que l'on pourrait attribuer à la diffusion de l'article dans le journal Ouest France. Par la suite, les fluctuations de la fréquentation (variant de 0 à 10 visites / jour) ne semblent pas suivre de logique, liée par exemple à la publication d'articles de presse ou à la tenue de la 2^{ème} permanence le 19 janvier 2023.

Nous pouvons donc affirmer que l'information aux riverains via internet a fonctionné, notamment suite à la diffusion de l'information dans la presse quotidienne régionale. Cependant, proportionnellement au nombre total de foyers des 7 communes concernées par la concertation (5 143 foyers), seuls 105 visiteurs se sont connectés (soit 2% si l'on considère un ordinateur par foyer). Ce chiffre monte à 43% si on prend en compte les 243 foyers qui ont reçu directement l'information de cette concertation préalable dans leur boîte aux lettres.

Les observations des municipalités et des élus

Aucune municipalité ne nous a écrit par courrier ou email dans le cadre de cette concertation préalable. Parmi les 30 participants, 6 élus se sont déplacés lors des forums d'échange :

- BEAUVAIN

Par délibérations du 11 octobre 2021, puis du 13 janvier 2022, le conseil municipal de Beauvain autorise et soutient le projet d'ALTERRIC sur la commune. Le maire (M. CHATEL) et les adjoints de Beauvain (Mme BISSON et M COUPRIT) sont par ailleurs passés lors des permanences pour rencontrer les participants (cf observations RdV3, RdV4 et RdV6).

- LE GRAIS

Le maire du Grais, M Bruno AUVRAY, est passé rencontrer le porteur de projet lors d'un forum d'information (cf R10). Il se dit plutôt opposé et souhaite des éclaircissements sur certains points. Ces sujets étant communs avec d'autres participants, ils seront traités globalement dans la suite de ce document.

- Les conseillers Départementaux du canton de la Ferté-Macé

Mme VIARME-DUFOUR et M COLLADO se disent réservés sur le projet et ont formulé les remarques R4 et R4bis, qui seront traitées ci-après.

Les observations par courriel

Aucune observation n'a été formulée par courriel lors de la présente concertation.

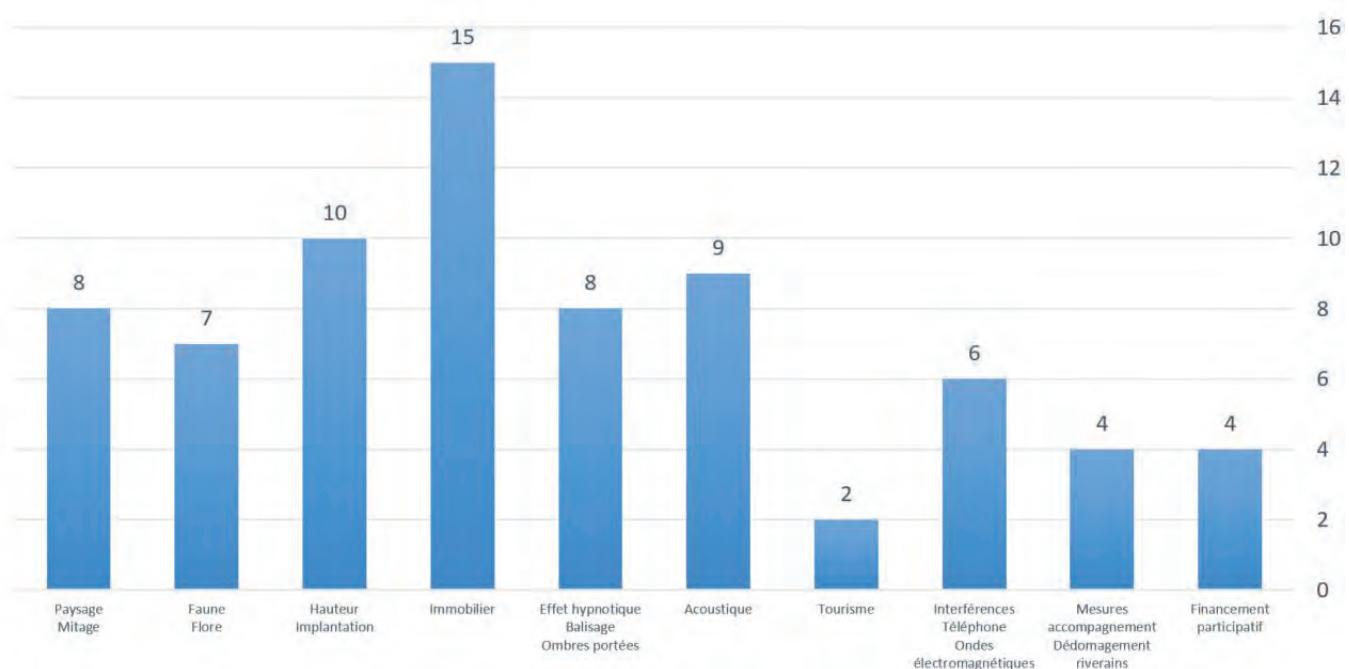
Les observations dans le registre

Aucune personne ne s'est déplacée en mairie pendant les heures d'ouverture hebdomadaire, sur les 5 semaines que comportait cette concertation.

Les observations durant les permanences

Au final, la concertation préalable a eu lieu uniquement lors des 2 forums d'échange et d'information. Les interrogations, au nombre de 73, ont été regroupées en 10 thèmes, qui ont été classés selon leur fréquence d'apparition :

Thèmes abordés



Les thèmes sont des sujets récurrents de concertation sur des projets éoliens, portant par ordre décroissant sur :

- Les effets éventuels sur l'immobilier (15 commentaires),
- la localisation et la hauteur des éoliennes (10),
- l'acoustique (9)
- l'impact sur le paysage (8), le balisage et les ombres portées (8)
- les effets sur la faune et la flore (7)
- les interférences et effets sur des ondes électromagnétiques (6)
- les mesures d'accompagnement (4) et le financement participatif (4)
- les effets sur le tourisme (2)

Les éléments de réponses à ces interrogations sont présentés ci-après :

- Eolien et immobilier

Le sujet de l'impact de l'éolien sur les prix de l'immobilier est récurrent dans le débat public.

Or faute d'étude spécifique en France, les acteurs se réfèrent à des analyses internationales ou à des expertises individuelles potentiellement biaisées ou inadaptées. L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) a publié en 2022 une étude¹ dont l'objectif est de **produire une analyse de référence exploitiable et robuste vis-à-vis des spécificités territoriales en France métropolitaine**

Elle est fondée pour partie sur une **enquête quantitative**, établie à partir des données des ventes immobilières entre 2015 et 2020 de la base DVF de la Direction générale des finances publiques (DGFiP). Dans le détail, l'étude précise que l'impact de l'implantation d'une éolienne sur le taux de rotation du parc de maisons est "*très difficilement observable*", mais estime que "*le phénomène parfois invoqué de biens dits 'invendables' ne saurait avoir de caractère statistiquement observable et a fortiori massif*".

L'analyse est complétée par des **éléments qualitatifs** :

- 25 entretiens conduits avec des développeurs éoliens, des associations d'opposants à l'éolien, des maires, des avocats, des membres de Safer, de RTE...;
- un sondage de 124 riverains réalisé dans une vingtaine de communes des Hauts-de-France, de Normandie, de Bretagne et d'Occitanie, situées à moins de 5km d'éoliennes (32% en voyant de chez eux, 7% en entendant et 18% habitant à moins d'un kilomètre), dont il ressort que seuls 3% d'entre eux citent la proximité d'éoliennes parmi les trois principaux facteurs qui dévalorisent un bien. Perçue néanmoins comme une nuisance, un "parc éolien à 700m" reste toutefois préférable pour eux à "une autoroute à 100m" ou "une ligne à haute tension à 200m". De par sa nature, l'éolienne se rapproche davantage de la seconde, toutes deux faisant partie des infrastructures pour lesquelles "*la proximité ne représente pas d'intérêt particulier*" ;
- un sondage de 16 agents immobiliers, qui rangent, eux, la proximité d'infrastructures électriques (éoliennes et lignes haute tension) parmi les trois facteurs qui dévalorisent un bien ;
- une analyse bibliographique, dont "*la tendance d'ensemble qui se dégage (...) est celle d'un impact nul à faiblement négatif, dont l'importance tant à décroître avec la distance à l'éolienne*".

¹ https://librairie.ademe.fr/cadic/7130/synthese_eolien_immobilier.pdf

En conclusion :

- L'impact sur les prix de l'immobilier serait **de l'ordre de -1,5 %** dans un rayon de 5 km autour d'une éolienne, et nul au-delà. Avec un prix de vente moyen d'une maison dans l'Orne de 124 362 € en 2021 (source DVF), cela représenterait 1 865 €.
- Ce chiffre est à intégrer aux **des marges d'erreur des estimations immobilières**, qui varient de +/-10 à 20 % sur un marché peu actif tel que le marché en zone rurale, soit +/- 12 436 à 24 872 €.
- L'impact mesuré est **comparable à celui d'autres infrastructures industrielles essentielles** (antennes téléphoniques, voie de contournement, lignes haute tension...).
- Les biens immobiliers situés à proximité des parcs éoliens **restent des actifs liquides**.

La valeur des prix de l'immobilier et du foncier non-bâti dépendent de nombreux paramètres. Elle est constituée d'éléments objectifs (localisation, surface habitable, nombre de chambre, isolation, type de chauffage...) et subjectifs (beauté du paysage, impression personnelle, coup de cœur...). L'implantation d'un parc éolien n'a aucun impact sur les critères de valorisation objectifs d'un bien. Il ne joue que sur les éléments subjectifs qui peuvent varier d'une personne à l'autre. Certains peuvent considérer la vue sur un parc éolien comme dérangeante, d'autres au contraire, la considèrent comme apaisante et rassurante pour l'avenir. Par ailleurs, les retombées économiques et fiscales apportées par les parcs éoliens aux territoires et les mesures compensatoires peuvent aussi permettre d'améliorer l'attractivité de celui-ci.

- Localisation et hauteur des éoliennes

Plusieurs participants souhaitent connaître la localisation précise des éoliennes, la distance à leur habitation et ont proposé des modifications d'implantation ou de la hauteur des éoliennes.

A ce stade du projet, l'implantation finale n'est justement pas encore définie, et pourrait être modifiée à la marge selon les remarques des riverains, si celle-ci ne remettent pas en cause l'analyse multicritères réalisée dans le cadre de l'étude d'impact. Une implantation de 2 éoliennes a été présentée dans le document de concertation préalable, ainsi que des photomontages à 180, 200 et 230 m en bout de pale :



Perception depuis la D916

Depuis la RD916 entre Rânes et la Ferté-Macé, la perspective offrira une vue sur le projet se situant alors à une distance d'environ 1.5 km en arrière plan.

La deuxième éolienne étant à environ 2.5 km de la prise de vue, elle s'efface alors plus rapidement au sein du décor ambiant.

- 1) Présente la vue des deux éoliennes avec un mat de 110 m (soit 180m en bout de pale)
- 2) Présente la vue des deux éoliennes avec un mat de 130 m (soit 200m en bout de pale)
- 3) Présente la vue des deux éoliennes avec un mat de 160 m (soit 230m en bout de pale)

Concernant la modification de **l'implantation**, nous pouvons noter une demande d'implanter l'éolienne E1 (proche du réservoir d'eau) la plus à l'Est possible (commentaires R2 et R7). Cependant, ce déplacement irait à l'encontre du souhait d'éloignement de la ferme située dans le village de l'Ermitage (R13).

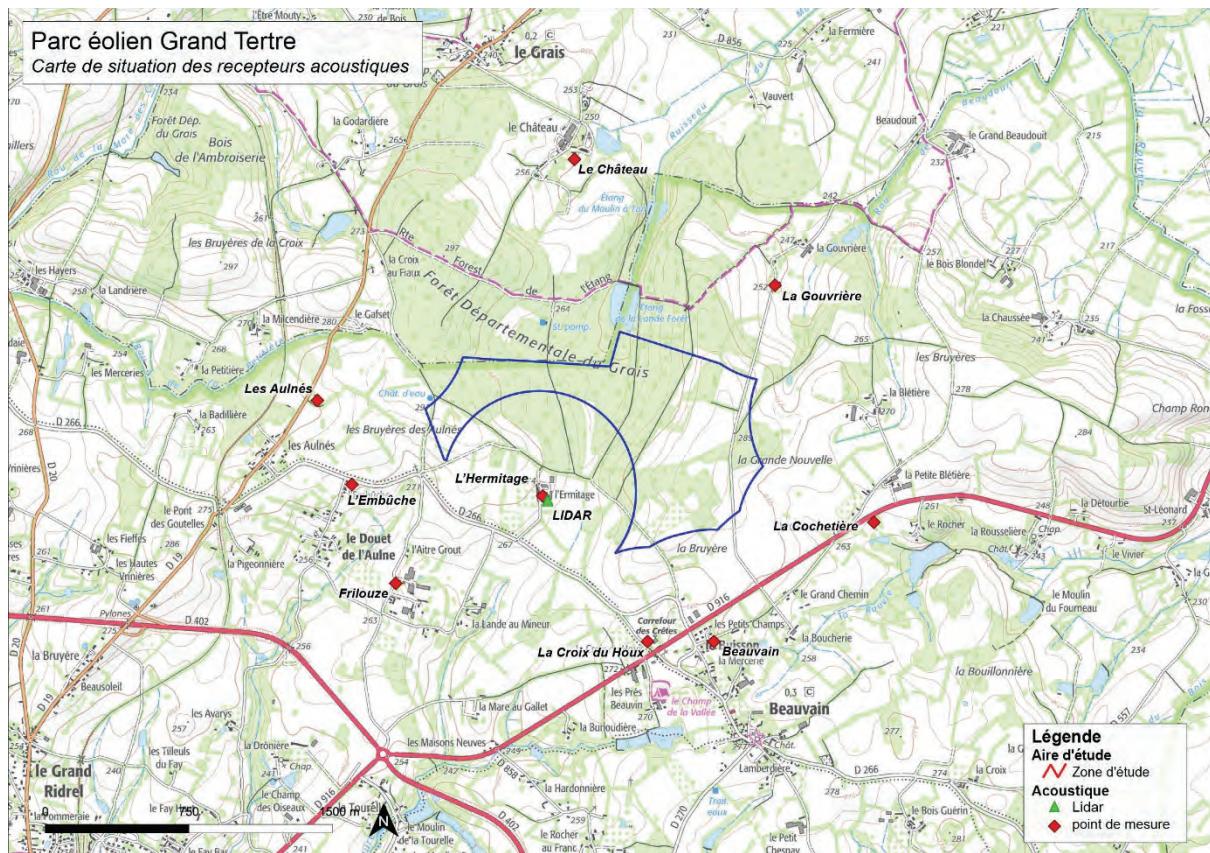
Plusieurs personnes rencontrées souhaitaient également un déplacement vers le nord de l'éolienne E2, notamment depuis Les Prés Beauvain (RdV1, R6), alors que M Auvray (R10) trouvent les éoliennes trop proches de l'Espace Naturel Sensible du Grais et préférerait un éloignement vers le Sud.

Le tracé des câbles inter-éolien n'est pas encore défini à ce stade (R13), mais devrait suivre les accotements des voies communales.

La hauteur des éoliennes a été spécifiquement mentionnée dans les commentaires R4bis, R15 (cf photomontages de 180, 200 et 230 m). Aujourd'hui, l'évolution des technologies des constructeurs tend vers une simplification de leur gamme de production vers des modèles plus avantageux en termes de puissance nominale et de productible. En effet, le principe de l'appel d'offre pour l'achat de l'électricité produite pousse les constructeurs à proposer des gammes plus restreintes, avec des diamètres de rotor plus importants. Par ailleurs, une hauteur de moyeu élevée permet de capter des vents plus importants et plus réguliers, et donc de produire de l'électricité toute l'année, même avec des vents faibles. C'est grâce à cela que les 2 seules éoliennes du projet Grand Tertre pourraient produire plus de 20 millions de kwh/an, soit l'équivalent de l'électricité de 4 200 foyers.

- L'acoustique

Une étude acoustique a été réalisée dans le cadre du projet par le bureau d'études Echopsy. La campagne de mesure s'est déroulée sur une période de 50 jours en 9 points de mesures différents sur les mois d'avril à juin 2022.



Plusieurs participants à la concertation préalable ont par ailleurs accepté l'installation d'un sonomètre chez eux (cf R2, R7, R13 et R16).



Sonomètre au château du Grais

Cette étude consiste à mesurer le bruit ambiant aux abords des habitations les plus exposées afin d'avoir des niveaux sonores de référence pour diverses situations météorologiques. L'étude complète sera disponible quand le dossier de demande d'autorisation d'exploiter sera finalisé.



La réglementation impose le respect des valeurs d'émergence globales suivantes :

- si le niveau sonore ambiant est en deçà de 35 db, l'émergence sonore du projet ne doit pas dépasser ce seuil.
- si le niveau sonore ambiant est au-delà de 35 db, l'émergence sonore du projet ne doit pas être supérieur à 5 db en journée et à 3 db la nuit par rapport aux niveaux sonores ambients mesurés.

Cette étude va permettre de connaître l'impact sonore potentiel des éoliennes sur les zones d'habitation. Le nombre d'éoliennes, ainsi que leur position finale et leur taille seront validés selon les résultats.

Pour respecter ces émergences réglementaires pour l'ensemble des habitations, des **mesures de réduction du bruit** (optimisant le fonctionnement des éoliennes), pourraient être envisagées dans le dossier de demande d'autorisation.

Lors de la mise en route du parc éolien, un **contrôle de réception acoustique** sera réalisé dès la première année d'exploitation du parc afin de vérifier la conformité du projet avec la loi. En cas d'émergence vérifiée, le bridage des éoliennes concernées sera modifié. Il consiste simplement à un fonctionnement en mode réduit pour les vitesses et directions de vents posant problème.

Pendant l'exploitation, les services de l'Etat, dont la DREAL (inspection des installations classées) ont la charge de faire respecter la réglementation et les prescriptions applicables à l'exploitant et la prise en compte des doléances des riverains. Au besoin, le plan de gestion acoustique sera à nouveau révisé en cas de dépassement des valeurs limites d'émergence réglementaires.

- Impact sur le paysage et mitage

L'étude paysagère et patrimoniale a été confiée au bureau d'études AEPE Gingko. Elle vise à décrire le paysage et sa capacité à accepter le projet éolien. Elle met en avant les enjeux locaux et formulera des recommandations et des mesures d'accompagnement pour intégrer le projet au paysage local.

Le paysage intègre la notion de point de vue, donc celle d'un observateur vivant, incluant sa subjectivité et sa temporalité. Le paysage diffère d'un environnement, d'un écosystème qui peut être analysé scientifiquement. Nous sommes devant un concept

recouvrant un ensemble complexe de données où se mêlent des éléments physiques, naturels, artificiels, affectif, où la temporalité marque constamment son empreinte.

De plus, le paysage est lié au point de vue d'un observateur : fixe depuis chez soi, cadré par les fenêtres ou mobile lors de déplacements plus ou moins rapides. Le paysage est perçu très différemment selon qu'il s'agit de l'environnement quotidien de l'observateur (un riverain), d'un espace lié à un travail (un agriculteur), d'un espace transitoire lors de déplacements (un automobiliste), ou comme objet de contemplation lié à un voyage (un touriste). L'affect de l'observateur et la météo coloreront très différemment les perceptions auxquelles se mêleront toute la palette des sensations : olfactives, auditives, tactiles...

Toutefois, malgré tous les efforts faits dans la conception du projet d'implantation des éoliennes, il est impossible d'effacer totalement son impact visuel. Il faut que chaque territoire pense en termes d'objectif national. Le fait de voir les éoliennes peut faire réfléchir les citoyens, changer leur comportement pour une prise de conscience plus rapide. Pendant longtemps on ne s'est pas interrogé sur l'origine de l'électricité mais aujourd'hui, la transition énergétique rendra la production d'électricité visible.

Concernant spécifiquement la **notion de mitage**, c'est-à-dire une répartition fragmentée des parcs éoliens, on peut indiquer qu'elle n'apparaît pas comme une problématique actuelle pour le projet Grand Tertre. Le développement éolien étant relativement récent dans le département de l'Orne, il apparaît logique que le nombre de parcs soit faible. A l'échelle du département de l'Orne, la puissance installée est de 45 MW, soit seulement 10 à 13% des objectifs départementaux prévus à l'horizon 2020 par le Schéma Régional Eolien (340 à 420 MW). L'éolien est voué à se développer quasiment ex-nihilo dans le département. Par conséquent, les prochains parcs éoliens ne pourront pas tous être concentrés dans le même secteur. La distance importante entre le projet Grand Tertre et les parcs existants permet également de limiter les covisibilités et, de ce fait, une éventuelle impression de mitage.

On rappellera par ailleurs l'intérêt que représente l'installation d'un nombre réduit de machines, mais de plus forte puissance, par rapport aux parcs actuellement en exploitation dans le département. En effet, les 2 éoliennes du projet de Grand Tertre pourrait représenter entre 8.4 et 10 MW de puissance nominale. Cela correspond par exemple à la puissance de l'ensemble des 5 éoliennes du parc en exploitation des Ballendaux à Sarceaux, Fontenai-sur-Orne et Tanques (mis en service en 2017).

Nous pensons qu'il est préférable pour le paysage et les riverains d'obtenir une puissance équivalente avec 2 éoliennes de plus grand diamètre qu'avec 5 machines. L'évolution de la technologie et la réduction du nombre de mât sont ainsi profitables à l'impact paysager en général, à la faune et la flore (réduction de l'emprise au sol, de « l'effet barrière » pour la faune volante etc...) et aux riverains en particulier. La réduction du nombre d'éolienne pour une production équivalente permet également

de réduire la consommation de matière première (métal, béton...), tout en améliorant l'empreinte carbone du parc éolien.

Cependant, afin de contribuer à la stratégie régionale de maintien de la trame bocagère, mais également de répondre aux demandes de riverains qui seraient susceptibles de considérer la vue des éoliennes comme une gêne, le porteur de projet s'engage à mettre en œuvre une démarche visant à **proposer des plantations paysagères d'accompagnement après construction** du parc éolien Grand Tertre (voir ci-après).

- **Le balisage lumineux et les ombres portées**

Les éoliennes sont obligatoirement équipées de **dispositifs lumineux** afin de pouvoir être repérées par les pilotes d'avions et assurer la sécurité aérienne (cf remarques R4, R5, R10).



***Cohabitation nécessaire entre éoliennes et sécurité aérienne
(photo ENERCON)***

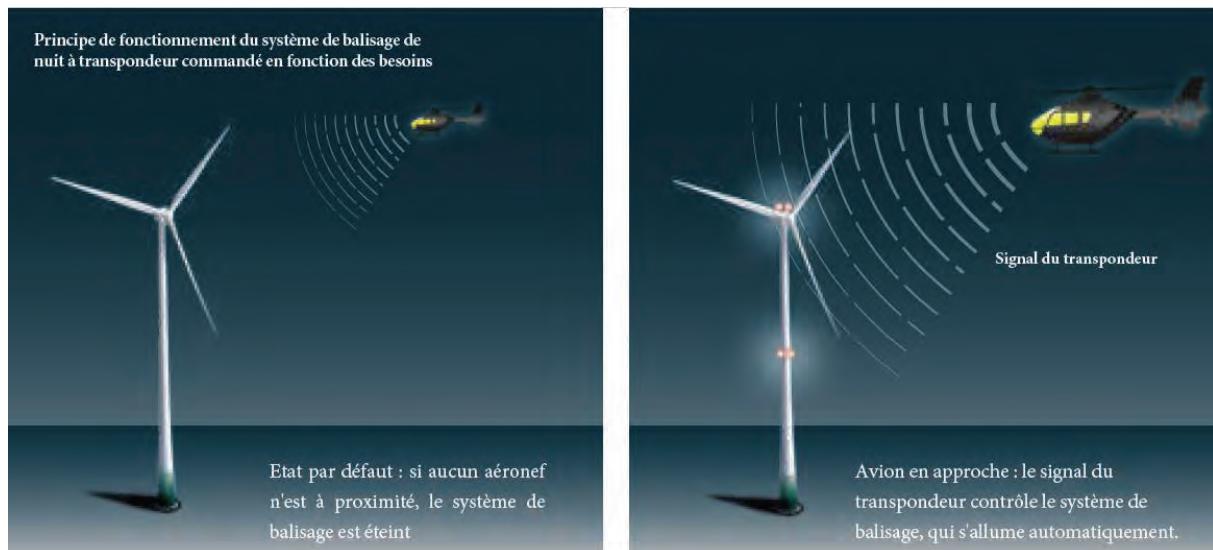
Les règles françaises demandent notamment un balisage clignotant. Le dernier arrêté du 23 avril 2018², relatif à la réalisation du balisage des obstacles à la navigation aérienne, s'appliquerait au projet éolien Grand Tertre. Il a modifié les règles applicables aux parcs éoliens **afin de diminuer la gêne éventuellement ressentie par les riverains**.

² <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000036868993/>

La Ministre de la Transition Ecologique a présenté le 05 octobre 2021³ les 10 mesures pour un développement maîtrisé et responsable de l'éolien. La mesure⁴ n°6 prévoit de modifier la réglementation sur la sécurité aérienne pour réduire l'impact lumineux pour les riverains :

- Balisage lumineux orienté vers le ciel,
- Généralisation du balisage circonstanciel

Le balisage circonstanciel, avec un système de détection, permet d'éclairer l'éolienne uniquement lorsqu'un aéronef en approche est détecté. Plusieurs parcs à l'étranger fonctionnent déjà selon ce principe, notamment en Allemagne⁵ où l'expérimentation conduite depuis plusieurs années a été généralisée par le Conseil Fédéral en 2020. Un parc éolien peut par exemple rester éteint 98% du temps de l'exploitation, sans mettre en danger la sécurité aérienne.



Principe du balisage circonstanciel (infographie ENERCON)

Ces délais étant compatibles avec la date de mise en service possible du parc éolien, **ALTERRIC pourrait mettre en pratique ces mesures** quand la réglementation sera modifiée en conséquence. La prise en compte de ces réglementations pour le projet sera expliquée en détail dans l'étude d'impact.

³ <https://www.gouvernement.fr/des-mesures-pour-un-developpement-maitrise-de-l-eolien>

⁴ https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/2021.10.05_10mesures_Eolien-3.pdf

⁵ <https://energie-fr-de.eu/fr/energie-eolienne/actualites/lecteur/mise-en-exploitation-definitive-du-premier-parc-eolien-a-balisage-circonstanciel.html>

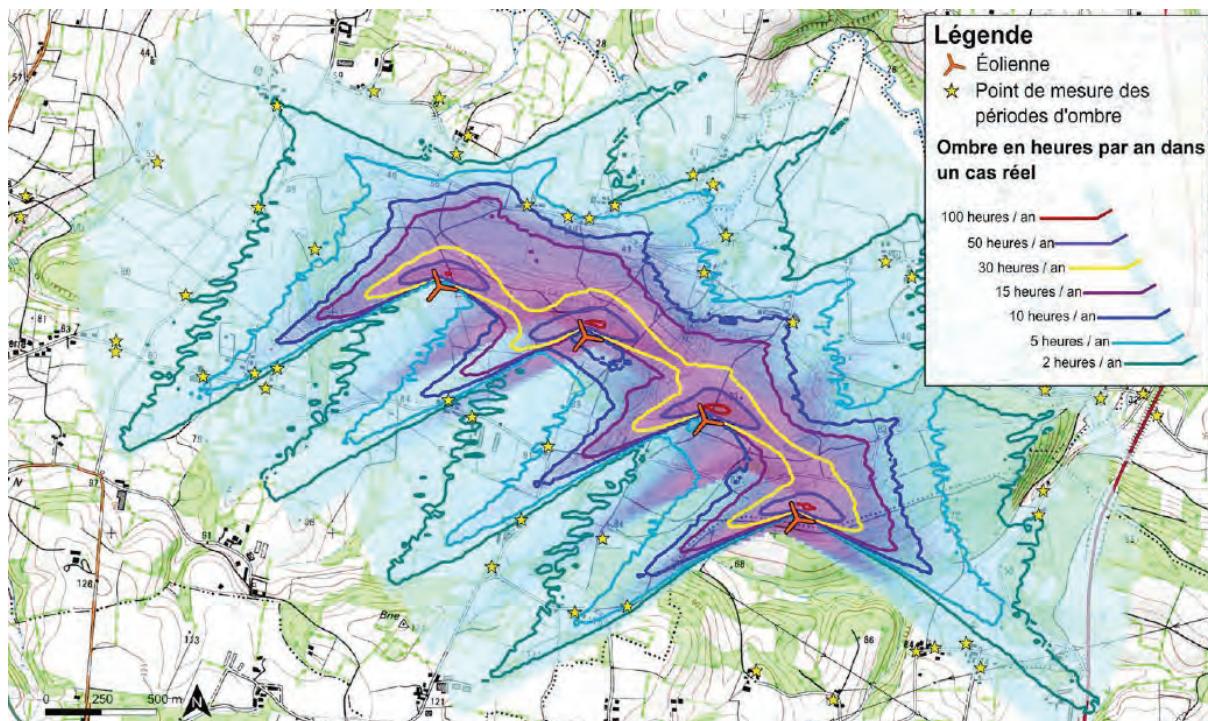
Concernant **les ombres portées** (cf remarque R16), le porteur de projet rappelle que par temps ensoleillé, une éolienne en fonctionnement va générer une ombre mouvante périodique (ombre clignotante), créée par le passage régulier des pales du rotor devant le soleil. À une distance de quelques centaines de mètres des éoliennes, les passages d'ombres ne sont perceptibles qu'au lever ou au coucher du soleil et les zones touchées varient en fonction de la saison. Cette ombre mouvante peut toucher les habitations proches des parcs éoliens.

Plusieurs paramètres interviennent dans ce phénomène :

- La taille des éoliennes ;
- La position du soleil (les effets varient selon le jour de l'année et l'heure de la journée) ;
- Les caractéristiques de la façade concernée (orientation) ;
- La présence ou non de masques visuels (relief, végétation) ;
- L'orientation du rotor et son angle relatif par rapport à l'habitation concernée ;
- La présence ou non de vent (et donc la rotation ou non des pales).

Il n'existe pas de réglementation en France sur la durée d'exposition des habitations aux ombres des éoliennes. Cependant, il est conseillé de ne pas dépasser 30 min par jour et 30 heures par an.

Une étude de cas sera réalisée à l'aide du logiciel spécifique Windpro sur la variante définitive et sera présentée dans l'étude d'impact pour vérifier le respect des normes. Elle simulera l'exposition annuelle des lieux-dits autour de la zone d'implantation, sur la base du nombre réel d'heures pendant lesquelles le soleil brille et pendant lesquelles l'ombre est susceptible d'être projetée sur les habitations.



Exemple d'une carte des ombres pour 4 éoliennes (Nb d'heures par an)

On rappellera que le choix d'un nombre réduit d'éoliennes pour le projet Grand Tertre (2), permet également de diminuer le nombre d'habitations susceptibles d'être concernées par les ombres portées.

Enfin, concernant **l'effet hypnotique** des pales en mouvement (remarque R3), le porteur de projet n'a pas connaissance d'impact de ce type d'un parc éolien. L'Académie Nationale de Médecine ou l'ANSES⁶ indiquent que l'énergie éolienne n'a pas d'impact sur la santé des populations et apporte même des bénéfices réels sur la qualité de l'air.⁷

- La faune et la flore

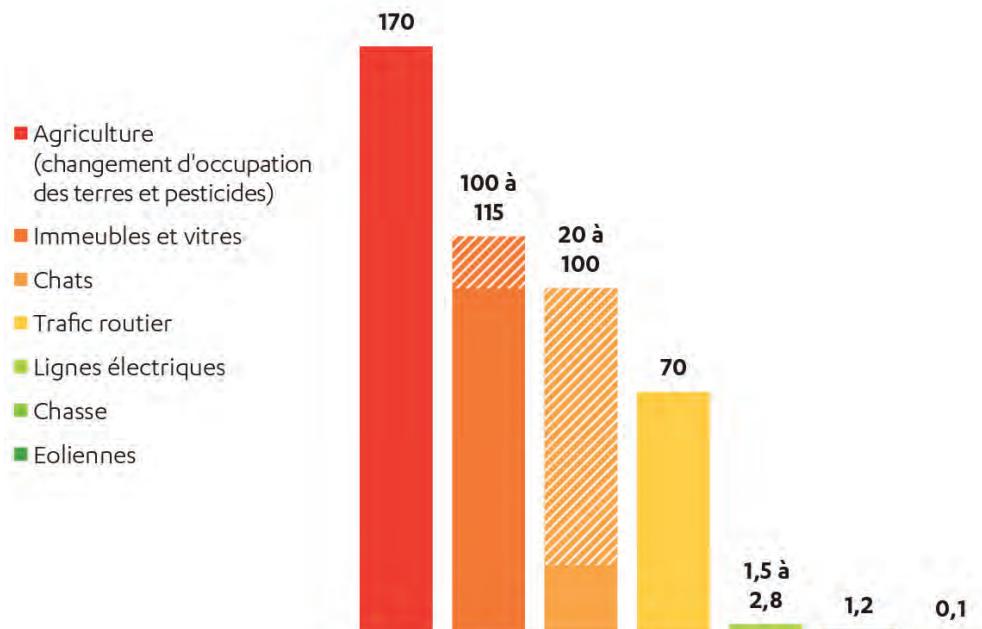
Plusieurs remarques portent sur la prise en compte de la faune et la flore locale dans le projet éolien (cf remarques R4, R5, R11, R14) et de l'Espace Naturel Sensible de la forêt du Grais (R2). Une attention particulière est bien entendu portée à l'impact potentiel d'un projet éolien sur la faune et la flore.

Selon les conditions locales, l'éolien peut avoir des effets directs et indirects sur la faune volante. Par exemple, la modification de l'habitat peut affecter l'alimentation des oiseaux et des chauves-souris (en fonction du nombre de proies présentes), ou alors le dérangement des oiseaux peut aboutir à un déplacement de certaines populations

⁶ Agence Nationale de la Sécurité Sanitaire de l'Alimentation de l'Environnement et du Travail

⁷ https://fee.asso.fr/wp-content/uploads/2018/05/fee_ppe_2018_sante.pdf

ou à un évitement des parcs concernés. Il y a également un risque de collision avec les éoliennes. Selon la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux), une éolienne peut être responsable de la mort de 0 à 18 oiseaux par an. L'impact de l'éolien sur l'avifaune est cependant bien moindre que celui d'autres activités humaines :



Causes anthropiques de décès d'oiseaux en Allemagne

(en millions d'individus tués par an), source « la Grande tuerie d'oiseaux », NABU 2018

Le bureau d'études ADEV Environnement, en charge de ce volet du projet Grand Tertre, a pu compléter ses nombreuses observations de terrain (plusieurs dizaines de jour de sorties sur le terrain et centaines d'heures d'enregistrements tout au long de l'année) par une étude bibliographique poussée.

En effet, des données naturalistes très complètes ont été fournies par :

- le Conseil Départemental de l'Orne sur le secteur à la forêt du Grais et à l'ENS de l'étang de la Lande Forêt.
- le Parc Naturel Régional Normandie-Maine ; dans le cadre d'une convention qui a été signée entre le PNR et ALTERRIC
- Des associations environnementales locales (Groupe ornithologique Normand, Groupe Mammalogique Normand, Association Faune et Flore de l'Orne, conservatoire botanique de Brest)
- les services de l'Etat, pour les données environnementales du parc éolien existant le plus proche, « Vents de Rânes »

Le bureau d'études va pouvoir déterminer les différents enjeux locaux sur la faune et la flore, puis définir les impacts du projet. La variante définitive visera à réaliser un projet ayant l'impact résiduel, après mise en œuvre de mesures d'évitement, de

réduction et de compensation, le plus faible possible. Plusieurs exemples de mesures sont consultables dans le document « Eolien et biodiversité »⁸.

Par exemple, ALTERRIC envisage d'ores-et-déjà de ne pas planter d'éolienne ou d'aménagement annexe au droit des parcelles boisées. L'évitement des parcelles boisées constituent une des démarches mise en œuvre par ALTERRIC pour prendre en compte la biodiversité, d'autres seront bien entendues précisées dans le dossier d'étude d'impact au regard des résultats des inventaires (terrain et bibliographie) ainsi que du positionnement définitif des éoliennes. C'est également à ce titre qu'un nombre réduit d'éolienne est à ce jour envisagé.

Par ailleurs, concernant l'impact sur l'ENS de la forêt du Grais (cf remarque R2), le porteur de projet rappelle que l'implantation est prévue uniquement sur Beauvain, en dehors de toute parcelle située sur la commune du Grais, et donc en dehors de cet ENS.

Enfin, conformément à l'arrêté du 26 août 2011 (mise à jour par l'arrêté du 22 juin 2020), au moins une fois au cours des 12 premiers mois de fonctionnement de l'installation puis une fois tous les dix ans, l'exploitant mettra en place un suivi environnemental permettant notamment d'estimer la mortalité de l'avifaune et des chauves-souris due à la présence des aérogénérateurs. En cas d'impact significatif lors du premier suivi et s'il est nécessaire de vérifier l'efficacité des mesures correctives, ce suivi sera renouvelé dans les 12 mois. En cas de mortalité de nature à remettre en cause le maintien ou le bon état de conservation des populations des espèces patrimoniales d'oiseaux et de chauves-souris, des mesures correctives seront mises en place par l'exploitant.

Pour rappel, le dérèglement climatique devient progressivement la première cause de disparition des espèces : biodiversité et climat sont deux crises indissociables. La hausse des températures mondiales entraîne une dégradation des écosystèmes terrestres et maritimes et par conséquent un appauvrissement de la biodiversité.

L'énergie éolienne contribue à la conservation de la biodiversité en réduisant les émissions de gaz à effet de serre. Toutefois les parcs éoliens se doivent d'être exemplaires lors de leur construction et exploitation pour assurer la préservation de la biodiversité.

Le projet Grand Tertre fait ainsi l'objet d'études très détaillées et ce n'est que si la protection de la nature est assurée qu'une autorisation sera délivrée.

⁸ https://fee.asso.fr/wp-content/uploads/2022/10/Invent_RapportEolienBiodiversite%CC%81-web-planches_compressed.pdf

- Electromagnétisme et perturbation du téléphone

Deux commentaires traitent **d'électromagnétisme**, et notamment du câble reliant les éoliennes entre elles (R5, R13)

Les champs électromagnétiques induits par les éoliennes et les équipements annexes se retrouvent à proximité des éléments générant ou transportant un courant électrique : génératrice (dans la nacelle de l'éolienne), poste de transformation (au pied du mât de l'éolienne), postes de livraison (bâtiment extérieur), et tous les câbles électriques internes et externes au parc éolien. Le type de champs créés est d'environ 50 Hz, soit un champ dit très basse fréquence.

Les différents éléments générant des champs électromagnétiques sont équipés de dispositifs caisses métalliques, locaux hermétiques) permettant de limiter voire supprimer le rayonnement de ces derniers.

D'une manière générale, la valeur du champ s'estompe de façon significative lorsque l'on s'en éloigne. Les émissions électromagnétiques des postes transformateurs des parcs éoliens équivalent à celles des postes de transformation que l'on trouve sur l'ensemble du territoire (basse, moyenne tension).

D'un point de vue réglementaire, l'arrêté du 26 août 2011, modifié par l'arrêté du 22 juin 2020 stipule que « *l'installation est implantée de telle sorte que les habitations ne sont pas exposées à un champ magnétique émanant des aérogénérateurs supérieurs à 100 µT (microteslas) à 50-60 Hz* », valeur qui sera respectée par les éoliennes du projet Grand Tertre.



Mesure du champ magnétique sur une éolienne ENERCON

À titre informatif : Le champ magnétique mesuré au centre d'un transformateur est de l'ordre de 20-30 µT, à titre comparatif, cette valeur est de 2 µT pour un téléviseur à écran cathodique et de 500 µT pour un rasoir électrique.

Concernant le cas particulier des élevages, le porteur de projet précise qu'il n'existe pas de recommandations administratives ou sanitaires sur l'éventuel impact des éoliennes sur les élevages. Cependant, un groupe d'expert, le « *Groupe Permanent de Sécurité Electrique en milieu agricole* » (GPSE), étudie les règles d'une bonne installation électrique dans les bâtiments agricoles⁹. Ce groupement donne des conseils pratiques pour éviter l'apparition de phénomènes électriques parasites dans les exploitations agricoles, et détecter d'éventuelles anomalies électriques dans les élevages. Le GPSE rappelle l'importance de la mise aux normes électriques des bâtiments d'élevage, notamment la mise à la terre des installations.

Du côté de l'installation des éoliennes, le constructeur réalise des mesures de résistivité de sol avant et après la construction lui permettant d'ajuster le dispositif de mise à la terre si nécessaire (ex : grille, câblette, ...) pour éviter l'apparition de courant de fuite.

Par conséquent, compte tenu de la distance minimale réglementaire de 500 mètres entre éoliennes et maisons d'habitation, le champ magnétique généré par les éoliennes n'est absolument pas perceptible au niveau des habitations. De même, vis-à-vis des agriculteurs ou promeneurs, en dehors du périmètre de propriété des éoliennes, le champ magnétique généré par celles-ci n'est pas perceptible. Pour les opérateurs et les visiteurs, même au plus près du local transformateur, le niveau de champ magnétique est partout 20 fois inférieur au niveau de référence le plus bas c'est-à-dire celui appliqué au public.

Pour ce qui concerne la **téléphonie**, (cf remarques R6 et R16), les services de téléphonie mobile sont très peu sensibles au brouillage par les éoliennes (cf. Rapport de l'ANFR 2002 : « *Perturbation de la réception des ondes radioélectriques par les éoliennes* »¹⁰). Cependant, ALTERRIC a porté attention à ce que les éoliennes ne soient pas installées dans les traces d'un faisceau hertzien ou près d'un relais de téléphonie mobile. Concernant la téléphonie, les opérateurs ORANGE et BOUYGUES ont par exemple donné un avis favorable au projet :

⁹ <https://www.gpse.fr/?L-electricite-dans-les>

¹⁰

<https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/etudes/Perturbation%20par%20les%20eoliennes.pdf>



BTI ENERGIE
Bouygues TELECOM
Bouygues GROUPE
Bouygues CONSTRUCTION
Bouygues INDUSTRIES
Bouygues SAÉNAT

Envirocité
Monsieur Emmanuel GLEMIN
Bureau d'étude en environnement
29 avenue René Gasnier
49100 ANGERS

Nantes, le 26 octobre 2022

Objet : projet éolien sur la commune de Beauvain (27)
Votre mail du 05/09/22

Monsieur,

Nous tenons à vous remercier pour l'attention que vous portez aux installations BOUYGUES TELECOM, et aux services rendus à nos clients.

Concernant votre projet sur la commune de Beauvain (61) et après vérification, nous vous confirmions que l'implantation de parc éolien sur cette zone ne perturbe pas le comportement électromagnétique de nos liaisons hertziennes.



Annexe 3

SERVITUDES RELATIVES AU RESEAU MOBILE

Projet concerné : 61_BEAUVAIN LE GRAIS

Remarques formulées sur ce projet :

Pas d'impact sur notre réseau mobile, avis favorable pour ce projet

Pour information, sous réserve d'un accord préalable entre le porteur de projet et un opérateur de réseau de téléphone mobile, il est possible de profiter de la présence des éoliennes pour y installer un relais de téléphonie mobile sur un mât. Ces antennes relais sont installées plus particulièrement derrière les pales.



Antenne de téléphonie mobile sur un mât d'éolienne (photo ENERCON)

Mesures d'accompagnement et dédommagement des riverains

Des commentaires abordent le sujet de la compensation des impacts (R4, R5 et R8).

En effet, l'étude d'impact en cours de rédaction devra définir le niveau attendu des impacts du projet. Conformément à la réglementation, l'étude d'impact doit comporter les mesures prévues par le maître d'ouvrage pour :

- Eviter les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine
- Réduire les effets n'ayant pu être évités ;
- Compenser, lorsque cela est possible, les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine qui n'ont pu être ni évités ni suffisamment réduits. S'il n'est pas possible de compenser ces effets, le maître d'ouvrage justifie cette impossibilité.

Si à l'heure actuelle l'ensemble des impacts ne sont pas encore connus, certaines propositions formulées lors de cette concertation préalable pourraient être reprises dans le projet.

Comme indiqué dans le paragraphe précédent traitant du paysage, le porteur de projet s'engage à mettre en œuvre une démarche visant à **proposer des plantations paysagères d'accompagnement après construction** du parc éolien Grand Tertre. Ces plantations pourraient être réalisées chez les particuliers qui en font la demande et à des endroits spécifiques pour cadrer les vues depuis les axes de communication (en bord de routes ou de champs).



Exemple de plantation paysagère (avant / après)

Les remarques R5 et R8 abordent la notion de **compensation financière** pour les riverains (tarif de l'électricité avantageux ou financement de mesures d'économie d'énergie). Des mesures dans ce sens pourraient être proposées, comme la réalisation d'audits énergétiques et le financement de travaux de rénovation ou de production d'énergie renouvelable pour les riverains. Cette mesure viserait à réduire la consommation énergétique de l'habitat du territoire, améliorer le confort des occupants et diminuer la facture énergétique.

Ainsi, les particuliers souhaitant bénéficier de cette mesure pourraient :

- Disposer d'un audit énergétique, permettant :
 - Avoir un état des lieux précis de leur habitation
 - Obtenir une liste des priorités d'action à effectuer pour une amélioration des performances énergétiques de leur logement
 - De disposer de conseils sur les aides financières et prêts mobilisables
- Bénéficier du co-financement d'une partie des travaux par le porteur de projet,



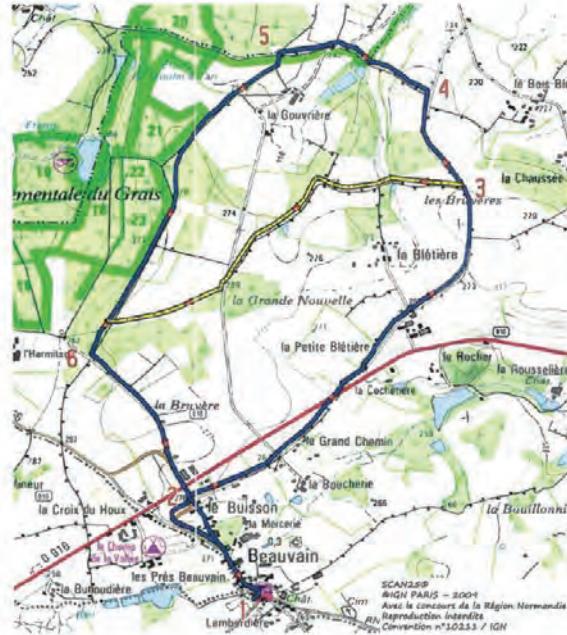
Exemple d'audit énergétique (caméra thermique)

L'observation R5 propose l'embauche d'un **guide « nature » ou « tourisme »** en lien avec le parc éolien. En effet, le parc éolien pourrait faire l'objet de visites pédagogiques, en étant associés avec d'autres acteurs éducatifs ou touristiques du territoire. La proximité du site ouvert au public de l'étang de la Lande Forêt, des circuits de randonnées passant à proximité du parc éolien ou la voie verte « Briouze – Bagnoles de l'Orne » pourraient servir de supports à une découverte du territoire mêlant les thématiques « faune », « flore » et « solutions locales au changement climatique » (comme la production locale d'électricité à partir d'énergies renouvelables, les produits alimentaires commercialisés en circuits courts etc...).

BEAUVAIN

www.randobocagefertois.fr

- 1 Stationner sur le parking à proximité de l'église. L'entrée du parking est située sur la route de Magny le Désert. Prendre la route en face du porche de l'église, passer devant la mairie. Au calvaire, prendre la route à droite.
- 2 Juste après le stop, tourner à droite sur le C 308 en direction de la Mercerie. Continuer tout droit. Le chemin débouche sur la D 916. Emprunter la route D 916 sur une distance de 100 m à droite, puis traverser. Prudence ! Emprunter la route C5 (voie sans issue) en direction de La Grande Blétière. Quitter la route au calvaire et continuer tout droit sur le large chemin d'exploitation.
- 3 Sépart de la variante. Sur chemin à gauche. Arrivé à la petite route, tourner à gauche sur une dizaine de mètres et prendre le sentier à droite. A la fin du sentier prendre à gauche sur le chemin. Reprendre le descriptif au point 3.
- 4 Emprunter le deuxième chemin creux à gauche. (Ne pas tenir compte du chemin privé dans un bois avec indication de propriété privée). Le chemin oblique vers la droite, franchir à gauche le mince filet d'eau. A la fin du chemin, tourner à gauche puis aussitôt à droite sur le chemin interdit aux véhicules à moteur.
- 5 Prendre le premier chemin creux qui monte à gauche. (Dans la forêt, entre les parcelles 22 et 21, à droite, un chemin réservé à l'exploitation et au service conduit à l'étang de la Lande Forêt). Continuer tout droit jusqu'à la fin du chemin.
- 6 Tourner à gauche. Poursuivre sur la route. Traverser la D 916. Prudence ! Retour au bourg de Beauvain en empruntant la route C266.



Circuit n°7

La Lande Forêt

12 Km

Départ de l'église du Grais

Bien que décrit au départ de l'église, le circuit peut être emprunté au départ de l'étang de La Lande Forêt.

- 1 Prendre la D856 direction Loulay-Le-Tesson. A la première bifurcation, suivre le chemin goudronné à gauche direction "l'Ambroisserie" pendant 400m.
- 2 A partir d'ici, avant la dernière maison de l'Etre Moutz, possibilité d'emprunter la liaison pour rejoindre les circuits n°6 et n°11. Dans ce cas, prendre à droite et voir le livret "voies de liaison" liaison B au départ du circuit n°7.



Continuer tout droit. A l'Ambroisserie, continuer à gauche le chemin goudronné direction La Godardière.

- 3 A partir d'ici, à la Godardière, possibilité d'emprunter la liaison pour rejoindre le circuit n°6. Dans ce cas, prendre à droite et voir le livret "voies de liaison" liaison C au départ du circuit n°7.



Emprunter le chemin en face jusqu'à la départementale. Prudence ! Traverser. Suivre en face, la route forestière de l'étang*. Contourner l'étang par la gauche, en passant sur la digue. A la sortie de la digue, prendre à droite et contourner l'étang encore 30 mètres. Emprunter alors, à gauche, le chemin qui monte dans les bois (assez raide). Rejoindre la barrière forestière. La dépasser.

- 4 Ici, possibilité de rejoindre les chemins de Beauvain. Dans ce cas, prendre à droite.

Emprunter le chemin à gauche. Laisser le premier chemin agricole sur la droite. Continuer en face ce chemin était possible mais il débouche sur la D 916. Continuer tout droit jusqu'à rejoindre un chemin empierré. Descendre ce chemin sur quelques mètres, et prendre le petit chemin légèrement décalé en face à droite. Avant la montée raide, deux ruisseaux irrésistibles s'y rejoignent. Passer à gué. Continuer à gauche. Au T, arrivé au chemin goudronné, prendre à droite direction "le Bois d'Annebecq, Favoreilles et le Mont du Four". Prendre à gauche. A la route, continuer à gauche. A la première intersection de routes, descendre, puis suivre à droite vers la Martinière. Au carrefour des 4 routes, continue tout droit.

- 5 Ici, possibilité de rejoindre le circuit n°12. Dans ce cas, continuer tout droit et suivre les indications du circuit n°12 au point 5.

Emprunter le premier chemin à gauche, croisé le calvaire situé plus loin à environ 40 mètres sur la droite. Le chemin traverse les champs au milieu de la "plaine du Grais". A la départementale, Prudence ! Traverser. Continuer en face le chemin goudronné puis de terre, parfois pittoresque qui conduit jusqu'à l'église ; laisser les chemins qui partent sur la droite.





Tracés des chemins de randonnées à proximité

Une approche plus détaillée de ces mesures sera présentée dans le dossier de demande d'autorisation environnementale. D'autres mesures y seront proposées, en lien avec les résultats des analyses des bureaux d'études et des échanges avec les collectivités, l'administration et les acteurs locaux.

- Le financement participatif

Les remarques R4, R4bis, R12 et R15 traitent des retombées financières et du financement participatif. En préambule, le porteur de projet rappelle qu'il n'est pas responsable du contexte économique et réglementaire actuel, et ne peut pas répondre au commentaire portant sur le souhait de mettre en place un « *service public de l'énergie* » (R4). Si le législateur venait à faire évoluer la loi dans ce sens, le porteur de projet adapterait son projet pour se conformer à la réglementation tout en permettant la mise en service rapide d'installations de production d'électricité locale, propre et renouvelable.

Concernant les **retombées économiques du projet**, le parc éolien Grand Tertre rapporterait entre 80 000 et 100 000 € / an de fiscalité aux collectivités locales pendant 25 ans (selon la puissance des éoliennes), répartis à environ :

- 30% pour la commune de Beauvain
- 25% pour la Communauté de Communes du Pays Fertois et du Bocage Carrougien
- 45% pour le Conseil Départemental de l'Orne

Par ailleurs, le porteur de projet est ouvert au principe de la **participation de collectivités et des riverains** dans un projet participatif local et a déjà mis en place plusieurs type de partenariat de ce genre en France :



- Participation d'une collectivité locale dans la société d'exploitation du parc éolien

ALTERRIC a déjà mis en place ce type de partenariat dans le Morbihan, sur le territoire de Questembert Communauté¹¹. Un projet participatif a ainsi été concrétisé par un investissement direct de la collectivité dans la Société d'Exploitation du Parc Eolien de Rocher Breton, une première en France en 2017. La Communauté de communes a alors souhaité devenir un actionnaire minoritaire de la Société d'Exploitation du Parc Eolien, aux côtés d'ALTERRIC.



Inauguration du parc de Rocher Breton

L'investissement en direct d'une collectivité dans la société d'exploitation permet à l'ensemble des habitants du territoire de bénéficier des retombées économiques du projet. Il permet aussi à ALTERRIC d'avoir un interlocuteur unique, ce qui facilite la gouvernance de la société.

¹¹ <https://www.alterricterre.fr/rocher-breton>

- Financement d'une éolienne par les citoyens de la commune

Dans ce parc éolien développé par ALTERRIC à Chamole dans le Jura¹², une éolienne sur les six appartient à 100% aux acteurs locaux : commune, Société d'Economie Mixte, coopérative citoyenne regroupant plus de 600 citoyens au sein de clubs d'investisseurs etc...¹³



Visites du parc de Chamole

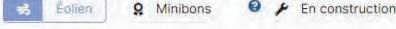
- Mise en place d'une participation directe des riverains

Pour le financement du parc de Lande du Moulin à Campbon (44), ALTERRIC a associé les citoyens du territoire par la mise en place d'une collecte via une plateforme d'investissement participatif¹⁴. Cette campagne était ouverte aux résidents et aux collectivités locales, avec un taux d'intérêt fixe pour un prêt d'une durée de 5 ans.

 [Investir](#) [Pourquoi investir ?](#) [Qui sommes-nous](#)

[Se connecter](#) [Ouvrir un compte](#)

Lande du Moulin



Investissez votre épargne dans un parc éolien au cœur de la Loire-Atlantique !



 Collecte terminée

200 000 € Collectés	200 000 € Plafond
200 000 € Objectif	

 137 Investisseurs

 Projet porté par Alterric

Taux d'intérêt fixe*	Durée du prêt
5 à 6%/an Selon phase	5 ans

* Taux d'intérêt brut avant impôts, tous frais inclus (voir fiscalité)

¹² <https://www.alterric-france.fr/projets/chamole>

¹³ <https://eolienne-chamole.fr/>

¹⁴ <https://www.alterric-france.fr/lande-du-moulin>

En conclusion, on rappellera qu'une formule de participation des collectivités et des riverains pourra être définie et mise en place une fois l'autorisation obtenue. Les retombées économiques et fiscales apportées par les parcs éoliens aux territoires et les mesures compensatoires abordées précédemment pourraient aussi permettre d'améliorer l'attractivité de celui-ci.

- Le tourisme

Deux commentaires interrogent sur les effets possibles du projet éolien sur le tourisme (R5 et R10).

L'impact des éoliennes sur le tourisme est encore peu étudié en France, alors que le développement de l'éolien a cours sur l'ensemble du territoire. Soumis à une réglementation rigoureuse, les projets de parcs éoliens font systématiquement l'objet d'études paysagères pour identifier les enjeux liés à la visibilité et à la covisibilité des éoliennes, notamment depuis et avec les monuments historiques ou sites naturels ouverts au public. Avec plus de 2 000 parcs éoliens en France, il est de fait fréquent que des éoliennes soient visibles depuis des zones touristiques.

Par exemple, le document « *Eolien et tourisme* » présente un recueil de témoignages d'acteurs touristiques situés à proximité d'un parc éolien :



PARC ÉOLIEN D'APREMONT
AIN (01)

Gite Le Marrâne
APREMONT

Gite de France classé 3 étoiles, le Marrâne a ouvert fin 2015 sur la commune d'Apremont et peut accueillir 5 personnes. Le gîte est équipé de panneaux photovoltaïques et d'un système de chauffage au bois. Situé à 900 m d'altitude, il est proche d'une station de ski familiale et de nombreux départs de randonnées ainsi que des lacs de l'Ain. Il est situé à 1700 m de la première éolienne du parc.

Monsieur et Madame Pesenti ont entièrement aménagé ce gîte mitoyen à leur habitation. Très rapidement classé, ce gîte a pu accueillir des visiteurs en recherche de nature, souvent des randonneurs. L'hiver, les visiteurs viennent faire de la raquette et du ski de fond grâce au foyer local.

Les clients sont généralement des personnes qui ont conscience qu'on consomme de plus en plus d'énergie et qu'il faut la préserver autrement.

Très tôt, dès le lancement du projet éolien, Monsieur et Madame Pesenti ont été informés par la mairie.

5 ÉOLIENNES
PUISANCE TOTALE 11,75 MW
MISE EN SERVICE EN 2020
SOIT L'ÉQUIVALENT DE LA CONSOMMATION DE 7 000 Foyers

QUELS CHANGEMENTS DEPUIS L'ARRIVÉE DU PARC ÉOLIEN ?

- Le gîte a été loué à plusieurs reprises lors du développement du projet, pour le mât de mesure par exemple, et surtout lors de la construction, pour les équipes de montage, de raccordement, de transports, etc. Selon ses propriétaires, l'arrivée du parc éolien a été un plus et a permis d'avoir une clientèle supplémentaire en plus des vacanciers habituels.
- Depuis la mise en service, la présence du parc éolien n'a pas eu d'impact sur la fréquentation de l'établissement.
- La perception quant les clients du territoire et de notre établissement n'a pas changé.
- Les clients posent peu de questions sur le parc éolien.
- Si les clients se rendent vers le parc éolien, c'est généralement au cours d'une balade ou par curiosité.

Le Haut-Bugey est une très belle région où le tourisme se développe.

ET DEMAIN ?

Le gîte est en perpétuelle amélioration. Une véranda a pu être installée. Parfairement isolée, elle devient un espace supplémentaire pour profiter de la maison.

Le Haut-Bugey

Bourg-en-Bresse, Ceyzérieu, Genas, Nantua, Belley

Quelques photos du gîte :



En ce qui concerne ce parc d'Apremont (01), développé par ALTERRIC, le propriétaire d'un gîte de France « 3 étoiles » indique que la présence du parc éolien est sans impact sur la fréquentation de l'établissement.

Les chemins d'accès au parc éolien servent de lieu de balade en vélo, en poussette ou à pied. Les clients sont conscients que la transition énergétique est nécessaire pour contribuer à sauver la forêt en déprérissement. La notion de lutte contre le réchauffement climatique est remplacée par la notion d'adaptation.

En Allemagne, il existe même des guides de voyage sur la Transition énergétique, qui retracent les changements intervenus dans le secteur de l'énergie.



Le guide Baedeker (2014, réédité en 2020)¹⁵ montre que le tournant énergétique n'apporte pas seulement de nombreuses innovations techniques, mais aussi des destinations d'excursion attrayantes. Il montre que les énergies renouvelables constituent des destinations intéressantes à travers l'Allemagne et au-delà, en fournissant des informations insolites ou surprenantes.

Il comporte même un atlas de voyage, permettant d'organiser sa visite entre différents sites.

Ces témoignages montrent une forme de normalité que représente l'installation de moyens de production renouvelable, en particulier de parcs éoliens. Des mesures spécifiques pour le tourisme pourraient être mise en place dans le cadre de l'accompagnement du projet (cf paragraphe précédent sur les « mesures d'accompagnement »).

¹⁵

<https://www.bmwk.de/Redaktion/DE/Publikationen/Energie/reisefuehrer-energiewende.pdf?blob=publicationFile&v=10>

5. RESULTATS ET CONCLUSION

L'information autour de cette concertation préalable, organisée afin d'informer et de permettre la participation du public concernant le projet éolien Grand Tertre à Beauvain, s'est faite sous plusieurs formes :

- Distribution d'une lettre d'information à l'ensemble des 143 foyers de Beauvain et aux 100 foyers des communes riveraines résidant à moins de 1500 m du projet.
- Affichage d'un avis sur le site d'implantation, également envoyé aux 7 communes limitrophes concernées par la concertation et à la Communauté de Communes
- Création d'un site internet avec une page dédiée au projet et les documents en téléchargement libre
- Exposition en mairie de Beauvain pendant 5 semaines
- Articles dans la presse locale (Publicateur Libre, Ouest France, Tendance Ouest)

Les remarques du public ont pu être prises en compte selon plusieurs moyens :

- Ecrite (par mail, par le formulaire du site internet, par courrier à l'adresse d'Alterric)
- Présentielle, en échangeant avec notre équipe lors des 2 permanences physiques, dans une salle dédiée de la mairie
- Par le biais du registre pour les remarques, mis à disposition du public aux heures d'ouverture de la mairie.

Cette concertation a permis de mettre en évidence :

- Une très faible mobilisation des riverains (trente participants au total ont engagé une démarche pendant ces 5 semaines, sur les 8 976 habitants sollicités sur Beauvain et les communes riveraines), mais qui reste très locale (87% des participants sont de Beauvain et des communes limitrophes)
- Que les remarques ont été formulées uniquement lors des forums d'information (pas d'email, courrier ou observations dans le registre mis à disposition en mairie), et ce malgré la communication importante dans la presse, et la consultation du site internet par 105 visiteurs
- Une équivalence entre le nombre de personnes favorables et défavorables au projet (30%) ; 40% des participants se disent encore réservés sur le projet et en attente de réponse à leurs interrogations
- Des thèmes abordés régulièrement autour de projets éoliens (immobilier, acoustique, paysage etc...).

Cette concertation a permis de mettre en avant plusieurs points qui seront pris en compte et détaillés dans le dossier de demande d'autorisation en cours de rédaction :

- Localisation des éoliennes : les remarques sur l'implantation semblent contradictoires et difficilement conciliables : certains souhaitent l'éolienne E1 la plus à l'Est possible, d'autres la plus à l'Ouest ; idem pour l'éolienne E2 que certains voudraient voir s'éloigner du bourg de Beauvain (donc déplacée vers le Nord), et d'autres de la forêt du Grais (déplacement vers le Sud)...
- Hauteur des éoliennes : il semble que par principe, les participants défavorables jugent les éoliennes trop hautes, avec une « barrière psychologique » au-delà de 200 m, sans forcément argumenter cette prise de position. Le dossier devra trouver le bon compromis entre la hauteur des machines, la production d'électricité et la nécessité d'avoir un rotor de diamètre important pour produire plus régulièrement dans l'année (même à faible vitesse de vent). Des photomontages devront être notamment réalisés depuis les lieux de vie proche, qu'ils soient protégés ou non.
- Acoustique : Plusieurs participants à la concertation préalable ont accepté l'installation d'un sonomètre chez eux. Une attention particulière devra être apportée dans la définition du plan de gestion acoustique pour respecter la réglementation chez les riverains. L'étude acoustique complète sera mise à disposition.
- Balisage lumineux : Les nouvelles mesures possibles pour diminuer la gêne éventuellement ressentie par les riverains pourront être mises en œuvre quand la réglementation sera adaptée.
- Faune et flore : le projet doit prévoir un nombre réduit d'éoliennes, sans implantation dans les parcelles boisées, ni dans l'Espace Naturel Sensible de la forêt du Grais. D'autres mesures d'évitement, de réduction, de compensation et d'accompagnement pourraient être proposées. L'étude devra être mise à disposition.
- Mesures d'accompagnement : plusieurs mesures pourraient être proposées suite aux échanges avec les participants (plantation de haies bocagères, financement de mesures d'économie d'énergie chez les riverains, développement du tourisme vert en lien avec les acteurs éducatifs et touristiques locaux)
- Financement participatif : si des demandes d'information à ce sujet ont été formulées, il ne semble pas y avoir pour l'instant de forte motivation des acteurs du territoire à ce sujet. Cependant, une formule de participation des collectivités et des riverains pourrait être définie et mise en place une fois l'autorisation obtenue.

Le site internet dédié sera pérennisé et mis à jour régulièrement, pendant toute la durée des études environnementales. Ces études, une fois disponibles, seront également mises en ligne pour en faciliter la consultation au plus grand nombre. Enfin, ce site continuera à mettre à disposition les éléments de cette concertation préalable, comme le présent bilan, qui restera consultable en ligne.

En France, près de 2/3 de l'énergie consommée est importée (charbon, uranium, pétrole, gaz et leurs dérivés). Les moyens de production de ces ressources sont donc éloignés de la vue des Français. Or, la crise énergétique que nous traversons a mis en exergue notre dépendance dans ce domaine. Réussir notre transition énergétique en ayant une certaine autonomie implique donc de ramener la production d'électricité au plus près des territoires. Le fait de voir les éoliennes peut faire réfléchir les citoyens, changer leur comportement pour une prise de conscience plus rapide de l'impact de nos modes de vie. Pendant longtemps, on ne s'est pas interrogé sur l'origine de l'électricité mais aujourd'hui, la transition énergétique rendra la production d'électricité visible.

6. ANNEXES

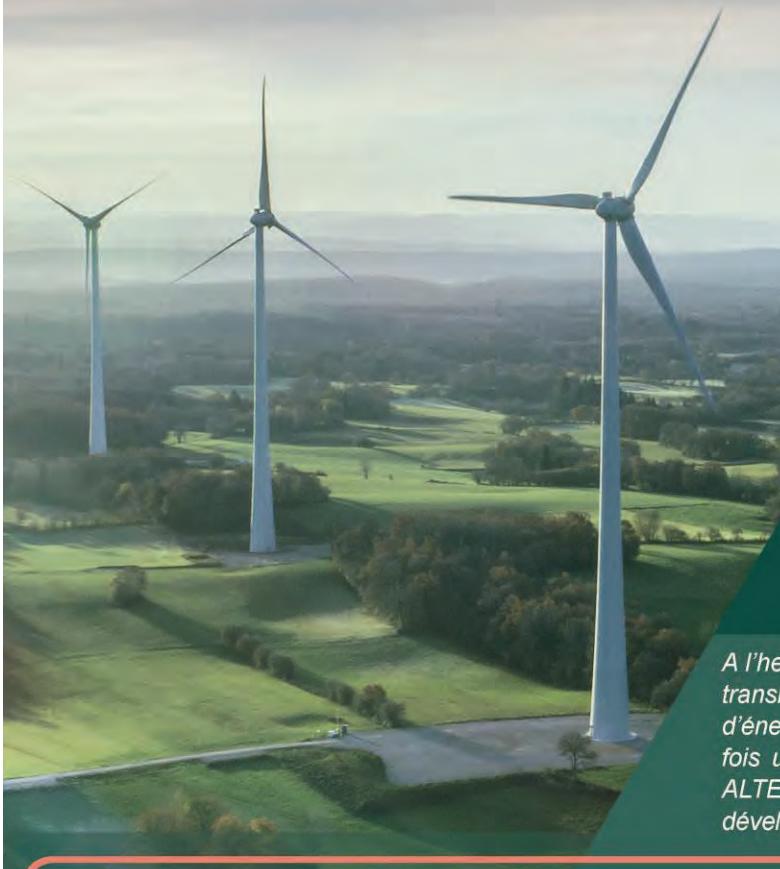
- Annexe 1 : Lettre d'information n°1 (mars 2022)
- Annexe 2 : Forum d'échange n°1 (22 et 24 mars 2022)
- Annexe 3 : Lettre d'information n°2 (décembre 2022)
- Annexe 4 : Bulletin municipal de Beauvain (décembre 2022)
- Annexe 5 : Mail aux communes limitrophes : demande d'affichage de l'avis
- Annexe 6 : Avis de concertation préalable (affichage en mairie)
- Annexe 7 : Affichage de l'avis de concertation préalable sur site
- Annexe 8 : Site internet dédié au projet Grand Tertre
- Annexe 9 : Articles de presse annonçant la concertation préalable
- Annexe 10 : Articles de presse faisant le bilan de la concertation préalable
- Annexe 11 : Affiches A0 mises à disposition dans la salle du conseil municipal
- Annexe 12 : Observations formulées pendant la concertation préalable

ANNEXE 1 : Lettre d'information n°1 (mars 2022)

Projet de parc éolien Grand Tertre

Lettre d'information n°1

Commune de Beauvain (61)



A l'heure du réchauffement climatique et de la transition énergétique, exploiter des sources d'énergie naturelles et renouvelables est à la fois un objectif et une nécessité. La société ALTERRIC SARL s'engage dans cette voie et développe un projet éolien sur la commune.

FORUM D'INFORMATION

Une exposition présentera le projet en mairie de Beauvain **du lundi 18 au 25 mars 2022, dans la salle du conseil municipal.**

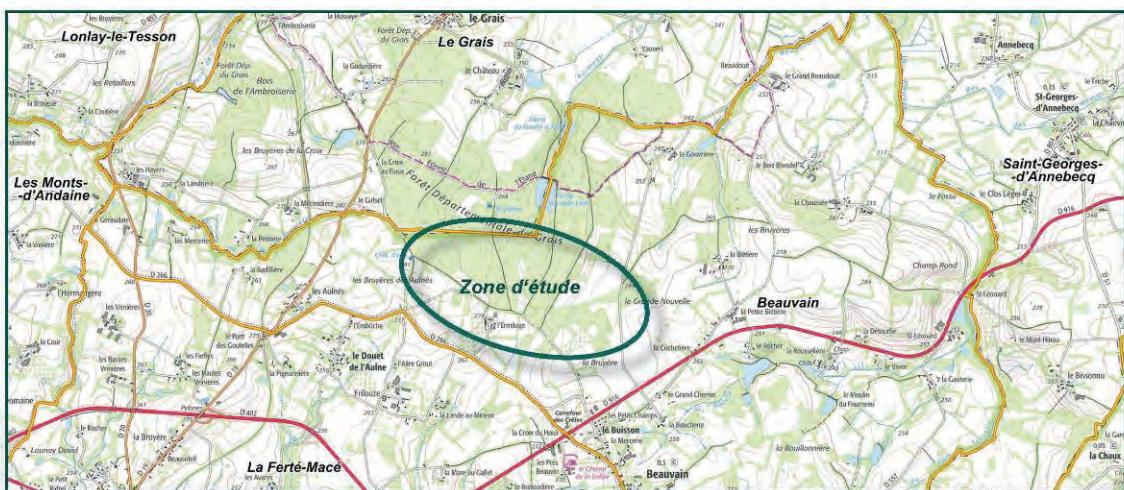
Des représentants de la société Alterric tiendront également des permanences d'information en mairie de Beauvain **le mardi 22 mars 2022 (de 14h à 19h) et le jeudi 24 mars 2022 (de 16h à 19h)**, pour répondre à vos questions.

Attention, un passe vaccinal pourrait être demandé à l'entrée de la permanence, selon l'évolution du contexte sanitaire.

Où se situe la zone d'étude ?

La zone d'étude se situe sur la commune de Beauvain, entre la RD 266 au Sud et la forêt du Grais au Nord, et entre le réservoir d'eau à l'Ouest et la route de la Gouvière à l'Est. Cette zone a été définie en fonction de critères précis, propres à l'installation des éoliennes :

- un éloignement d'au moins 500 m des habitations, conforme à la réglementation
- une bonne exposition au vent dominant
- un raccordement au réseau électrique possible
- l'absence de périmètres de protection environnementaux au sein du site



Développement d'un parc éolien

STADE DU PROJET
EXPERTISES EN COURS
L'implantation du projet éolien
Grand Tertre sera connue
prochainement

1 Présélection du site

Estimation du
vent, analyse des
contraintes du site,
premiers contacts
avec les élus...

2

Etude de
faisabilité
Consultation des
administrations,
analyse du
raccordement

3

Réalisation des
études
Etudes faune, flore,
paysage, acoustique,
mât de mesures... Mise
en place des variantes
du projet (nombre, taille,
disposition ...)

4

Procédure d'autorisation
Dépôt de la demande d'autorisation environnementale,
Instruction par les services
de l'Etat, enquête publique et
décision du Préfet

7 Démantèlement

6 Exploitation et maintenance

5 Construction



Les études en cours : associer respect du territoire et production électrique

L'étude sur le milieu humain :

Les habitations

Une distance de 500 mètres minimum a été retenue par rapport à toutes les maisons.

L'acoustique

La réglementation française est extrêmement stricte et respectueuse des riverains des parcs éoliens. Au niveau des habitations les plus proches, l'émergence sonore générée par les éoliennes ne doit pas être supérieure à 5 décibels le jour et 3 décibels la nuit par rapport au bruit résiduel (c'est-à-dire sans les éoliennes).

Le bruit résiduel doit être mesuré dans les villages et hameaux représentatifs à proximité du projet. Pour cela, plusieurs microphones (photo de micro ci-contre) seront prochainement installés chez des riverains par un bureau d'étude indépendant.



Suite à la mise en service du parc éolien, une nouvelle étude acoustique sera réalisée afin de vérifier sa conformité avec la réglementation.

Le paysage

L'implantation d'éoliennes fait l'objet d'analyses paysagères soigneuses. Elles ont pour but de mettre en évidence les qualités paysagères, recenser et hiérarchiser les sensibilités patrimoniales. Cette analyse doit permettre de proposer différents scénarios d'implantation tout en veillant à intégrer au mieux les éoliennes dans le paysage. L'étude paysagère se base sur



plusieurs aires d'études en prenant en compte plusieurs critères :

- Les lignes de reliefs, les boisements
- Le patrimoine culturel et touristique
- Les voies de communication, les lieux de vie
- Les projets et parcs éoliens aux alentours, les lignes électriques, les châteaux d'eau, etc... //

L'étude sur le milieu naturel :

L'étude sur la faune et la flore est en cours de réalisation par des spécialistes indépendants et se déroule sur un cycle biologique complet. Cette étude a pour but de :

- Recenser et localiser les zones naturelles sensibles du secteur
- Réaliser un inventaire de terrain des espèces végétales et animales (Plantes, Oiseaux, Chauves-souris,...)
- Analyser les fonctionnalités écologiques du secteur

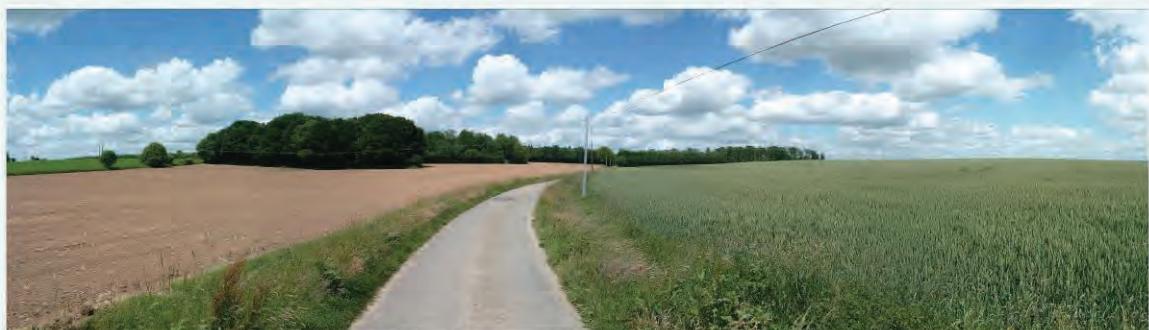


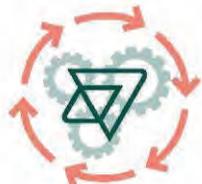
Photo de la zone d'étude.



Alterric

Alterric est une entreprise née de la fusion des activités de développement et d'exploitation d'éoliennes terrestres de la Fondation Alois Wobben (actionnaire unique du fabricant d'éoliennes ENERCON) et EWE AG (régie locale d'électricité, fournisseur d'électricité du nord de l'Allemagne depuis plus de 90 ans).

Disposant de plus de 30 ans d'expérience dans le domaine des énergies renouvelables, Alterric est l'un des plus grands producteurs d'énergie verte en Europe centrale. Nos atouts, un savoir-faire complet de la planification à l'exploitation des centrales électriques avec une recherche permanente de proximité, d'accès à l'information et de coopération.



ALTERRIC EN QUELQUES CHIFFRES

2.300 MW en exploitation

9.400 MW de projet

250 collaborateurs en Europe

En tant qu'experts éoliens, nous nous sommes fixé comme objectif de construire un approvisionnement énergétique respectueux du climat basé à 100% sur les énergies renouvelables. L'éolien n'assure pas uniquement la réduction des gaz à effet de serre nocifs pour le climat, il rend également l'Europe et la France indépendantes des importations de matières premières et crée un dynamisme économique local.

Alterric est présent
sur toutes les étapes
de votre projet.



La France possède le 2ème gisement éolien européen après la Grande-Bretagne.

Dans le cadre d'une politique respectueuse de son environnement, et afin de lutter contre l'augmentation des gaz à effet de serre et le réchauffement climatique, la France a fait le choix de l'éolien dans son mix énergétique.

Les énergies renouvelables ont participé à hauteur de 26.9% de la couverture de la consommation d'électricité de France métropolitaine en 2020. L'éolien a représenté en 2020 8.8 % de la production électrique Française. //

(Source : Enedis.fr)



Contexte éolien général

La France est pionnière en matière d'éolien et s'est fixé plusieurs objectifs à l'horizon 2030 :

- Objectif de 40% d'énergies renouvelables électriques dans la production nationale (contre 20% en 2018)
- Doublement de la production éolienne Onshore d'ici à 2028



A titre d'information, une éolienne d'une puissance de 4,2 MW correspond à la consommation de 2 100 foyers, soit environ 5 500 personnes.
(source : ADEME).

CONTACT

Alterric SARL • 2 avenue de la Marionnaise, 35131 Chartres de Bretagne • www.alterric.fr

Pour plus d'information, vous pouvez contacter le responsable du projet :
Nicolas BOUË

nicolas.boue@alterric.com • Tél. : 07.86.41.93.36

COMMENT EN SAVOIR PLUS ?

Pour plus d'informations et toute autre question, n'hésitez pas à prendre contact avec nous.

Tout savoir sur l'énergie éolienne

Pour en savoir plus sur cette énergie locale, renouvelable et non polluante, vous pouvez télécharger le guide pratique de l'ADEME «L'énergie éolienne», à l'adresse :

<https://librairie.ademe.fr/cadic/6427/guide-defi-eolien-10-questions.pdf>



Document réalisé par Alterric SARL – 330 rue du Port Salut – 60126 Longueil-Sainte-Marie.
Ne pas jeter sur la voie publique. Toute reproduction soumise à autorisation
Ce document n'est pas distribué en cas de logo « STOP PUB » sur la boîte aux lettres

 **Alterric**

ANNEXE 2 : Forum d'échange n°1 (22 et 24 mars 2022)



Le Publicateur

Libre†

Jeudi 31 mars 2022 - N° 4006

actu.fr

Site internet : actualites-qualite.alterego.com

1,604 - TUESDAY 30 NOV 2004

ENERGIES RENOUVELABLES

833

Bientôt un parc éolien à Beauvain ?



Autour de La Ferté

BEAUVAIN

ENERGIE. Projet de parc éolien Grand Tertre : jusqu'à trois masts de 130 mètres de haut pourraient voir le jour

Du 18 au 25 mars, le projet de parc éolien au Nord de la commune de la société Alteric a été exposé en mairie. Deux permanences ont permis à la population de s'informer auprès de ses représentants.



Nicolas Bozzo et David Bozzo, *populismus. In search of Alternatives*

Apprendre avec une

Le site de l'Institut des sciences et techniques agricoles de l'Université de Montréal (USTM) a été mis en ligne le 10 juillet 2016. Il offre une plateforme pour la production et la diffusion d'informations scientifiques et pratiques sur les sujets de l'agriculture et de l'alimentation. Le site est accessible à tous les citoyens et aux professionnels du secteur agricole et alimentaire.

Il existe deux Bout, et son parent Moïse, de aux

< Nous avons continué à développer notre offre d'installations, avec l'ED 2G, mais aussi avec le Génie, et entre 1995 et 1998 nous étions deux à l'heure de la vente de la Générale. L'Ent. technique est responsable du projet. Il nous fait un diagnostic qui dépend de la taille des installations, soit une bonne exploitation, soit un raccordement pour la réseaux électrique, ou alors pour l'entre de protection environnementale >

Aspects sociaux L'ensemble des communautés de l'île ont connu une croissance importante ces dernières années. En effet, la population de l'île a augmenté de 110 à 130 mètres de hauteur au cours des dernières années. La production de bois dans les îles a également augmenté de 10 000 tonnes par an, soit le double de la population de la Communauté de cette île. Les îles ont également connu un accroissement de leur tourisme et de leur agriculture. Les îles ont également connu une augmentation de leur population de près ou de loin par la suite, avec un taux d'accroissement de 10%.

sont → je suis réservé
mais → je ne participe pas

Intégrer un tel fonds essentiel au département du cancer et à l'Institut universitaire de Montréal. Cet objectif sera atteint à la fin de l'année 2012, avec des cotisations versées par les clients de la mutualité. La partie visant à mobiliser André et Marie-France Fréchette pour nous aider à atteindre ce deuxième objectif est en cours de préparation. Je vous tiendrai au courant de nos progrès dans ce dossier, mais je suis toujours réservé sur ce projet à plusieurs titres. D'abord, si ce plaisir n'est pas financièrement favorable aux chercheurs, nous devons nous demander si l'argent que nous leur donnons sera bien dépensé. Puisque c'est d'autre chose qu'un trésor, comme l'indique le mot « patrimoine », nous devons être sûrs que ces sommes sont utilisées pour le meilleur et non pour le pire.

Autre réputation de l'entreprise : l'impeccable «酸素吸い込み技術» (technique d'aspiration des oxygénés). En assistant à un retour des clients dans les campagnes, on ne soupçonne pas avoir affaire à une grande école d'admission pour leur championnat. Etant en zone de Bocage, avec un climat assez doux, il faut tout de même reconnaître que la présence d'«émissaires» risque de gêner, surtout en été, dans une construction dans un diamètre de 1 km autour de leur habitation.

— www.technopedia.com

ANNEXE 3 : Lettre d'information n°2 (décembre 2022)

LETTER
D'INFORMATION N°2



Projet éolien Grand Tertre Concertation préalable

Information et concertation préalable sur le projet :

L'année 2022 a permis d'avancer sur les études et de poursuivre les échanges avec les riverains et les collectivités de Beauvain et du Pays Fertois et du Bocage Carrougien.

L'information se poursuit aujourd'hui par la mise en ligne d'un site internet spécifique au projet, accessible à l'adresse suivante en janvier 2023 :

<https://www.alterric-france.fr/grand-tertre>

Par ailleurs, une phase de concertation préalable est organisée du 2 janvier au 3 février 2023, afin de présenter un projet abouti et prendre en compte l'avis des riverains. Nous présenterons les grandes lignes du projet pour recueillir vos avis et remarques afin de pouvoir les prendre en compte et faire évoluer le projet avant qu'il soit finalisé.

Pour participer, nous vous invitons à consulter les différents documents spécifiques sur ce site internet à partir du 02 janvier 2023.

Le dossier de consultation sera également disponible en mairie aux horaires d'ouverture habituels (mardi de 13h30 à 17h30 et jeudi de 16h à 18h).

Deux journées de permanence seront aussi organisées en mairie de Beauvain, le mardi 3 et jeudi 19 janvier 2023 (13h30 à 18h00) prochain et un registre sera disponible pendant toute la durée de l'enquête.

Vous pouvez également faire part de vos remarques par écrit et/ou nous demander pour échanger directement avec nous et notre responsable local via notre formulaire de contact <https://www.alterric-france.fr/contact> ou par courrier à l'adresse suivante :

ALTERRIC SARL, 2 avenue de la Marionnaise
35131 CHARTRES DE BRETAGNE
en mentionnant «Grand Tertre - Beauvain» en objet.



Venez échanger sur le projet éolien de Grand Tertre lors des permanences d'information :

A la mairie de Beauvain

Mardi 3 janvier 2023 de 13h30 à 18h

Jeudi 19 janvier 2023 de 13h30 à 18h

Venez échanger avec nous les mardi 3 et jeudi 19 janvier 2023 (13h30 à 18h00) à la mairie de Beauvain



www.alterric-france.fr

* ALTERRIC

Alterric est une entreprise née de la fusion des activités de développement et d'exploitation d'éoliennes terrestres de la Fondation Aloys Wobben (actionnaire unique du fabricant d'éoliennes ENERCON) et EWE AG (régie locale d'électricité, fournisseur d'électricité du nord de l'Allemagne depuis plus de 90 ans).

Disposant de plus de 30 ans d'expérience dans le domaine des énergies renouvelables, Alterric est l'un des plus grands producteurs d'énergie verte en Europe centrale. Nos atouts, un savoir-faire complet de la planification à l'exploitation des centrales électriques avec une recherche permanente de proximité, d'accès à l'information et de coopération.

Contactez-nous pour plus d'information :

Nicolas Boué : 07 86 41 93 36
nicolas.boue@alterric.com
www.alterric-france.fr

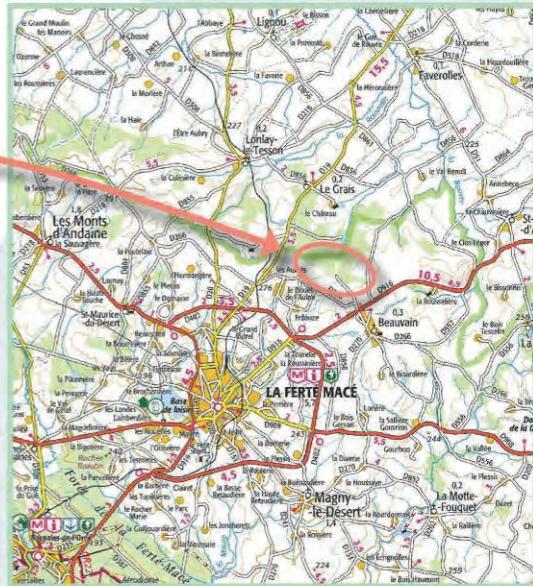
Le projet éolien, où est-il ?

Le projet se situe entre la RD266 au sud et la forêt du Grais au Nord, et entre le réservoir d'eau à l'Ouest et la route de la Gouvrerie à l'Est. Suite aux résultats des études et à la prise en compte des contraintes techniques, le projet a été réduit de 3 à 2 éoliennes.

Quelles retombées locales pour ces 2 éoliennes ?

Elles permettraient de lutter contre le réchauffement climatique et contribuer à notre indépendance énergétique en produisant l'électricité équivalente de plus de 4 000 foyers.

Le parc rapporterait également de 80 000 à 100 000 € par an aux collectivités locales (environ 30% pour Beauvain, 45% pour la Communauté de Communes et 25% pour le Département).



Depuis une des sorties au nord de la Ferté-Macé (RD19), la perspective s'ouvrira sur le paysage bocager des collines étirées du sud de l'Houlme (Photomontage de 2 éoliennes avec un mât de 130m, soit 200 m en bout de pale).



Depuis la RD916 entre Rânes et la Ferté-Macé, la perspective offrira une vue sur le projet situé à environ 1.5 km en arrière-plan (Photomontage de 2 éoliennes avec un mât de 130m, soit 200 m en bout de pale).



Au carrefour de la RD19 et la RD402 au nord de la Ferté-Macé, les éoliennes en arrière-plan sont à une distance allant d'un peu plus de 2 km à 2.8 km pour la plus éloignée. Elles se fondent alors progressivement dans les autres éléments du décor environnant au fil de l'éloignement (Photomontage de 2 éoliennes avec un mât de 130 m, soit 200 m en bout de pale).

ANNEXE 4 : Bulletin municipal de Beauvain (décembre 2022)

Mr Boué

COMMUNE DE BEAUVAIN

BULLETIN MUNICIPAL DÉCEMBRE 2022

LE MOT DU MAIRE

Décembre, c'est le moment pour nous de faire le point sur tout ce qui s'est passé dans la commune pendant l'année 2022.

- Un été très chaud agréable à vivre, mais nous avons été obligés de retirer toutes les fleurs dans le bourg. L'arrosage étant interdit par décret préfectoral.
- Nous nous sommes prononcés à l'unanimité pour que La Ferté-Macé rejoigne notre C.D.C. du Pays Fertois et Bocage Carrougien. La Ferté-Macé est dans notre bassin de vie, nos enfants y sont scolarisés, on y a tous les commerces ainsi que la piscine et la déchetterie mais l'aboutissement sera compliqué.
- Les travaux de voirie prévus au budget ont été réalisés. Un goudronnage bicouche a été effectué au chemin de Saint Léonard pour éviter l'érosion entre les caniveaux et en faciliter le nettoyage.

- Toutes les études pour le projet éolien sont bien avancées. La société « ALTERRIC » a joint un document à notre bulletin pour vous en informer.

- L'adressage est terminé. Quelques modifications seront à effectuer dans le bourg sur la route des deux versants pour s'accorder avec les deux autres communes concernées quand elles seront prêtes à nous faire des propositions.

Pour 2023, un gros chantier est à prévoir : refaire les trois bassins de la station d'épuration qui sont envahis par le lisier et les orties. L'étude est en cours.

Au cimetière, nous allons reprendre 18 tombes de plus de cinquante ans à la fin de l'année. Les informations sont affichées sur le panneau à l'entrée. Les tombes enlevées nous permettront d'engazonner l'emplacement afin de réduire le désherbage au brûleur à gaz, le coût en étant très élevé.

Nous nous efforçons de tenir un bourg propre ainsi que le cimetière.

Le Conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année, une bonne année 2023 et une bonne santé.

Eugène CHATEL

**COMPTÉ-RENDU DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DES
13 JANVIER, 15 MARS, 05 AVRIL, 10 MAI, 13 SEPTEMBRE, 25 OCTOBRE
2022.**

- Adressage : Approbation pour la dénomination des hameaux, rues et voies. La société MAVASA a réalisé les panneaux et numéros pour la somme de 4 556 € TTC. Elle a aussi effectué la pose des panneaux pour 4 794 € TTC. Il reste en suspens la dénomination de la route du cimetière en fonction de la proposition de la commune de Magny le Désert. La numérotation doit tenir compte de Magny le Désert et La Ferté-Macé pour la route des deux versants.
- Le conseil a donné son accord à la société ALTERRIC pour l'utilisation et l'aménagement des chemins ainsi que le passage de câbles électriques de raccordement en cas d'aboutissement du projet éolien. Cet accord est donné à condition que la société ALTERRIC fasse effectuer une étude biologique sur le territoire concerné.
 - Il a été décidé de retrouver et repêcher les plaques récupérées sur les tombes relevées et de les exposer sur un panneau au cimetière, ceci afin de garder la mémoire et faciliter les recherches généalogiques.
- Les chemins ruraux de Saint Léonard, la Gelestière et la Gauterie ont été restaurés par l'entreprise TTA pour la somme de 24 308 TTC.
- Pour l'année civile 2021 le budget investissement s'est élevé à 43 012,12 € en recettes et à 61 704,86 € en dépenses. Le budget fonctionnement s'est élevé à 174 670,43 € en recettes et à 141 715,91 € en dépenses. Pour équilibrer le budget investissement, un transfert de 18 692,74 € a été effectué à partir du compte fonctionnement. Les taux d'imposition de la partie communale restent inchangés.
- Les frais de scolarité s'élèvent à 977,04 € par enfant. 24 enfants sont scolarisés en maternelle et primaire.
- À la salle communale, afin de mieux sécuriser les enfants jouant dans la cour, 2 portillons ont été posés par l'entreprise TURCANT. Le coût s'élève à 2 383 € TTC. Le remplacement de la gazinière a été effectué pour la somme de 1 027 € TTC. Un four micro-ondes a également été acheté pour la somme de 172,99 € TTC.
- À la mairie un changement de matériel et logiciel informatique est nécessaire, celui-ci sera effectué pour un montant de 1 370,90 €.
- Une demande de la commune a été faite auprès du Président du Conseil Départemental afin d'avoir un accès à la voie verte au village des Aulnays. Nous avons obtenu un avis favorable. À la suite d'une rencontre avec les services techniques du département sur le terrain, un projet de rampe d'accès devrait être réalisé par le département. L'aménagement du chemin et du parking serait réalisé par la commune.

Comme les années précédentes, une équipe du conseil municipal et un couple de bénévoles ont effectué les plantations pour le fleurissement du bourg.



ANNEXE 5 : Mail aux communes limitrophes : demande d'affichage de l'avis

Boue, Nicolas

De: Boue, Nicolas
Envoyé: lundi 19 décembre 2022 09:59
À: Boue, Nicolas
Objet: Projet éolien "Grand Tertre" à Beauvain : concertation préalable janvier 2023
Pièces jointes: 20221208 - GRAND TERTRE LETTRE INFO 2.pdf; OR121 Avis de concertation préalable.pdf

Suivi:	Destinataire	Réception
	Boue, Nicolas	Remis: 19/12/2022 09:59
	mairielegrais61@wanadoo.fr	
	mairie-stgeorges-annebecq@wanadoo.fr	
	mairie.la.chaux@wanadoo.fr	
	MAIRIE MAGNY LE DESERT	
	mairie@lafertemace.fr	
	lesmontsdandaine@orange.fr	
	cdc-paysfertoisetbocagecarrougien@orange.fr	

Madame la Présidente de la Communauté de Communes,
Madame le Maire,
Monsieur le Maire,

Je reviens vers vous concernant notre projet éolien à Beauvain. En effet, nous organisons une phase de **concertation préalable** du 02 janvier au 03 février 2023, précisée dans les documents en pj.

L'objectif de cette démarche est d'exposer les grandes lignes des études réalisées qui permettent aujourd'hui d'envisager un projet et de recueillir les avis et les remarques du public, afin de les prendre en compte et de faire évoluer le projet avant sa finalisation. Nous nous sommes pour cela appuyés sur le décret n°2017-626 du 25 avril 2017 relatif aux procédures destinées à assurer l'information et la participation du public :

- Une lettre d'information (en pj) sera distribuée avant Noël à tous les habitants de Beauvain et aux foyers les plus proches du site d'implantation potentiel.
- Un site internet spécifique au projet sera accessible à l'adresse suivante avant le 02 janvier 2023 : <https://www.alterrict-france.fr/grand-tertre>. Il permettra de consulter les informations sur le projet ainsi que le dossier de concertation préalable.
- Le dossier de consultation sera également disponible en mairie de Beauvain, aux horaires d'ouverture habituels (mardi de 13h30 à 17h30 et jeudi de 16h à 18h).
- Des forums d'information sont également prévus en mairie de Beauvain, pour échanger avec le porteur de projet, les :
 - o Mardi 3 janvier 2023, de 13h30 à 18h
 - o Jeudi 19 janvier 2023, de 13h30 à 18h

Un **registre** sera disponible en mairie de Beauvain pendant toute la durée de l'enquête, afin de consigner les avis et remarques. Cependant, les commentaires peuvent être directement adressés jusqu'au vendredi 03 février :

- Par courrier : à ALTERRIC SARL, 2 avenue de la Marionnaise, 35131 CHARTRES DE BRETAGNE (en mentionnant « Grand Tertre » dans l'objet)
- Par email à nicolas.boue@alterrict.com

Une synthèse de l'ensemble des observations et propositions reçues, ainsi que les mesures jugées nécessaires tirées de cette concertation, seront rendues publiques. Le dossier qui en résultera sera joint à notre demande d'autorisation environnementale.

Nous vous serions reconnaissant d'informer vos administrés de la tenue de cette concertation par les moyens de communication à votre convenance (information municipale, site internet etc...) et par l'affichage de l'avis de concertation en pièce-jointe.

Enfin, comme indiqué ci-dessous, je reste bien entendu disponible pour vous rencontrer afin de vous présenter l'état d'avancement de ce projet et ses retombées locales.

Merci et bonne journée



Alterrict SARL
2, avenue de la Marionnais
35 131 Chartres-de-Bretagne
www.alterrict-france.fr



Plus d'énergie pour l'énergie.

Nicolas Boué
Responsable de projets
Project developer
Tél. : +33 (0)2 23 30 61 13
Mobile : +33 (0)7 86 41 93 36
nicolas.boue@alterrict.com

Alterrict SARL - Siège : 134 rue de Beauvais, 60280 Margny lès Compiègne – RCS Compiègne : 538 918 509
Alterrict traite vos données personnelles conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données. Vous trouverez des détails sur le traitement de vos données dans les notes suivantes sur la protection des données : www.alterrict.com/datenschutz.

ANNEXE 6 : Avis de concertation préalable



INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

Demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter le parc éolien Grand Tertre sur le territoire de la commune de BEAUVAIN

Par volonté du porteur de projet et de la municipalité, une période de concertation préalable est ouverte du **lundi 02 janvier au vendredi 03 février 2023 inclus** portant sur la préparation d'un dépôt d'un dossier en préfecture de l'Orne, pour une demande d'autorisation environnementale, présentée par la société ALTERRIC (siègeant 134 rue de Beauvais 60 280 MARGNY les COMPIEGNE), en vue d'exploiter un parc éolien terrestre sur la commune de Beauvain.

Ce projet relève de la rubrique 2980-1 (*A – installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs comprenant au moins un aérogénérateur dont le mât a une hauteur supérieure ou égale à 50 m*) de la nomenclature des ICPE.

Toutes informations relatives à ce projet peuvent être demandées auprès de M. Nicolas BOUÉ, chef de projets chez ALTERRIC par email : nicolas.boue@alterric.com

Pendant la durée de la concertation, un dossier de présentation comportant notamment les caractéristiques principales du projet envisagé et un descriptif du fonctionnement de l'éolien, est consultable gratuitement à l'adresse suivante <https://www.alterric-france.fr/grand-tertre> ou aux jours et heures indiqués ci-dessous en mairie de Beauvain, commune d'implantation du projet.

Un affichage a été réalisé dans les communes voisines du projet.

A- Un représentant d'Alterric vous accueillera en mairie de Beauvain pour échanger et recevoir les observations et propositions qui vous sont présentées :

- **mardi 03 janvier 2023 de 13h30 à 18h00**
- **jeudi 19 janvier 2023 de 13h30 à 18h00**

B- Il sera également possible d'aller déposer des observations et propositions manuscrites au sein d'un registre d'enquête destiné à cet effet, en mairie de Beauvain aux horaires habituels : **les mardis de 13h30 à 17h30 et les jeudis de 16h00 à 18h00**.

C- Les observations et propositions peuvent également être adressées jusqu'au vendredi 03 février 2023 minuit via notre site internet et la page dédiée : <https://www.alterric-france.fr/grand-tertre> (ou par email : nicolas.boue@alterric.com en mentionnant GRAND TERTRE - BEAUVAIN en objet)

Une synthèse de l'ensemble des observations et propositions reçues, ainsi que les mesures jugées nécessaires tirées de cette concertation, seront rendues publiques sur notre site internet et disponibles pendant un an après la clôture de cette période de concertation préalable. Le dossier qui en résultera sera joint à notre demande d'autorisation environnementale.

Affichage en mairie de BEAUVAIN



Affichage en mairie du Grais



Affichage en mairie de St Georges d'Annebecq



ANNEXE 7 : Affichage de l'avis de concertation préalable sur site

Carrefour RD 266 / Accès éolienne E1



Carrefour RD 266 / Accès éolienne E2



ANNEXE 8 : Site internet dédié au projet Grand Tertre

INTERVENT
Filière de l'énergie renouvelable

Alterrict

Réseau Action → Eau et énergie → Société → Politique → Quartier/Bureau → Énergie → Contact

Projets en cours

PROJET EOLIEN GRAND TERTRE A BEAUVAIN (61)



Le Grand Tertre, éolien interconnecté de 24 MW, sera implanté sur 30 kilomètres au sud-ouest de Beauvais pour la construction de plusieurs éoliennes.

Informations

Une contribution préalable sera lancée en mars de l'année du 2ème projet en 2023. Nous vous invitons à lire la fiche du projet ainsi que le document de concertation préalable téléchargeable en bas de cette page. Vous pouvez faire part de vos remarques par écrit et/ou nous demander d'échanger directement avec nous et notre représentant local via notre formulaire de contact ou plus simplement par courrier à l'adresse suivante : ALTERRIC SARL, ZONE SADE DE LA MONTAGNE - 25010 MIRENGES DESCHAMPS.

Avancement du projet

2009-2012

Demande d'autorisation d'implanter le parc à Beauvais

Le Parc National Marais Normandie Manche connaît les pressions un malaise se déclenche à propos du développement des projets pour favoriser un développement harmonieux sur leur territoire et à créer une offre cohérente pour les acteurs agro-forestiers de Beauvais en Estuaire (forêt d'Avesnes, exploitation forestière et pêche marécageuse) (consultez la partie issue de cette charte).

Par arrêté en 2012, le Conseil Régional a mis en place le Schéma Régional Eolien de Basse-Normandie, qui reconnaît les réalisations apportées en zone humide au grand relief. C'est alors à ce stade que le reste du document intéressant permettant de comprendre pourquoi le site proposé est choisi au développement durable.

Carte des zones humides du Parc national régional Normandie Manche



2016-2019

Exploration des contraintes militaires et première rencontre à Beauvais

Toutefois, malgré les démarches favorables initiées dès les débuts de l'éolien en France, le site était dans un secteur caractérisé par des affinités avec l'armée (car il faisait partie de l'aire d'aviation de Beauvais, l'ancien Attaque (RAAF) et Sector d'entraînement de vol à l'île de Ré). Basse-Affée (GCTBA) Gendarmerie limitait le développement des projets.

En 2016 et 2019, afin de lever ces obstacles au développement du projet, Armée de l'Air a supprimé ces deux contraintes.

Das ist die Ausweitung der ersten Maßnahmen, um einen Dialog mit der Gemeinde Beauvais zu fördern, um Anstrengungen zu unternehmen und entsprechende Möglichkeiten für eine Zone zu schaffen, um sie auszunutzen, um die Sicherheit und die Sicherheit zu gewährleisten. Das ist die Ausweitung der ersten Maßnahmen, um einen Dialog mit der Gemeinde Beauvais zu fördern, um Anstrengungen zu unternehmen und entsprechende Möglichkeiten für eine Zone zu schaffen, um sie auszunutzen, um die Sicherheit und die Sicherheit zu gewährleisten.

2020

Préparation à l'attribution du permis militaire

Après ces premières barrières nous avons décidé d'approfondir la faisabilité du projet en réalisant un pré-diagnostic qui comprend un volet fauna, flore et le paysage ainsi qu'une consultation des services déconcentrés de l'État afin de recueillir les différentes servitudes existantes sur la zone de projet. Ce travail

2021 à fin 2022

Accord de la municipalité et lancement des études détaillées et de l'information

Le résultat de nos recherches et du « self-diagnostic » a été présenté à la commune et a été suivi d'une délibération favorable du Conseil municipal en juillet 2021.

Les études détaillées sur le territoire, le plan et les habitudes éoliennes ont par la suite été réalisées sur un cycle, sommeit un an. Elles conduisent à la réalisation du projet. Pour plus d'information, on vous invite à consulter nos pages dédiées sur ces deux voies : <https://www.beauvain.fr/actualites/>

Pendant toute la durée de cette étape, en concertation avec la commune et la communauté de communes du Pays de la Loire et du Bocage, une réunion s'est tenue tous les mois avec une première information dans le bureau municipal en décembre 2021, suivie d'une lettre d'information à tous les habitants de la commune de Beauvain ainsi que les riverains proches du site, bientôt en résistant aux communautés voisines.

Vous pouvez télécharger ci-dessous :

[GRAND TERRAIN BULLETIN MUNICIPAL PDF](#)

[GRAND TERRAIN LETTRE INFORMATION 1 PDF](#)

[GRAND TERRAIN PANNEAU PDF](#)

Un forum d'information et d'échange a eu lieu au lieu-dit de Beauvain en mars 2022. Des représentants d'ALTERIS ont répondu aux questions des élus et citoyens.



2023

Préambule séance

Organisée dans le cadre de la concertation préalable du 02 janvier au 03 février 2023, afin de présenter un projet éolien et prendre en compte les demandes.

• Cadre

De nombreuses personnes permettent de former le public au sujet des éoliennes et des multiples dérives possibles (émissions et coûts énergétiques). La concertation existe depuis toujours et nous pouvons utiliser pour cela une procédure facilitée et à l'initiative du collectif associatif. Pour l'opération, en fonctionnement, nous nous sommes appuyés sur le schéma ministériel mis en 2017 et sur nos propres expériences passées d'assurer l'information et la participation du public.

• Pourquoi

L'objectif de cette séance est d'exposer les grandes lignes réalisées qui permettent aujourd'hui d'aboutir à un projet de recours auquel va être nécessaire de pouvoir les prendre en compte et faire évoluer le projet tout au long de son évolution.

En effet, tout au long de la période « légal obligatoire » (à consulter sur [l'application publique\),](https://www.legifrance.gouv.fr) toutes les personnes publiques sont tenues de respecter le droit de l'élève au recours (l'ensemble des lois édictées en France, sauf celles dont il résulte que les nombreux documents de référence n'opposent pas d'obstacle).

• Comment participer

Pour participer, nous vous invitons à consulter les différents documents apportés au présent site. Notez bien que les pages dédiées à l'écouter sur ce site respectent le droit de l'élève au recours (l'ensemble des lois édictées en France, sauf celles dont il résulte que les nombreux documents de référence n'opposent pas d'obstacle).

Deux séances de commentaires auront lieu au lieu-dit de Beauvain, le mardi 3 janvier de 18h30 à 20h00 et le jeudi 5 janvier 2023 de 19h30 à 21h00 (permis d'enregistrement et enregistrement obligatoire). Les deux séances auront lieu au lieu-dit de Beauvain (le Merle) - route CHARTRES LE BRÉTAGNE, en mentionnant Grand Terrain - Beauvain, en sujet.

Vous pourrez également faire part de vos remarques par écrit à l'auteur du document ou directement à nos deux personnes en contact : maurice.lamotte@alteris.fr ou par courrier à l'adresse suivante : ALTERIS SAIC, Avenue de la Marne - 78280 CHARTRES LE BRÉTAGNE, en mentionnant Grand Terrain - Beauvain, en sujet.

Vous pourrez également transmettre vos documents et vos préoccupations à www.seneca.fr de 20h00 jusqu'à 40h00 en arrivant à Beauvain.

[GRAND TERRAIN BULLETIN MUNICIPAL PDF](#)

[GRAND TERRAIN LETTRE INFORMATION 2 PDF](#)



Maurice Lamotte

ANNEXE 9 : Articles de presse annonçant la concertation préalable

Le Publicateur libre : manchette et article (8 200 exemplaires), site web



Autour de La Ferté

BEAUVAIN

CONCERTATION. La population invitée à venir s'exprimer sur le projet de parc éolien de la société Alterric

Du 2 janvier au 3 février, une phase de concertation préalable est organisée en mairie au sujet du projet éolien du Grand Tertre. Des responsables de la société Alterric viendront tenir deux permanences.

Depuis dix ans, l'implantation d'un parc éolien est à l'étude sur la commune de Beauvain. Après les premières analyses techniques menées en 2020 et un pré-diagnostic, la société Alterric, porteuse du projet, obtenait en juin 2021 une délibération favorable du Conseil municipal. En mars 2022, une exposition permettait à la population de découvrir le projet du Grand Tertre qui pourrait comprendre « deux ou trois masts d'éoliennes entre 110 ou 130 mètres de hauteur » avec une production d'électricité correspondante à celle d'une ville de 10 000 habitants.

Après avoir fait réaliser plusieurs études (acoustique, impact sur le milieu naturel) et avant de figer le projet, la société Alterric a souhaité organiser une concertation préalable. « L'objectif de cette démarche est d'exposer les grandes lignes réalisées qui permettent aujourd'hui d'envisager un projet, de recueillir les avis et remarques afin de pouvoir les prendre en compte et faire évoluer le projet avant que celui-ci ne soit finalisé », explique Nicolas Boué, responsable de projet. En effet, bien souvent la période légale obligatoire de consultation est l'enquête publique. Toutefois cette enquête publique arrive tardivement pendant l'instruction du dossier de demande d'autorisation environnementale et surtout une fois que les implantations sont définitives rendant toute modification, adaptation très compliquée ».

Comment participer

Un dossier d'information sera disponible en mairie, consultable du 2 janvier au 3 février 2023, aux horaires d'ouverture, le mardi de 13 h 30 à 17 h 30 et le jeudi de 16 h à 18 h. Des responsables d'Alterric se tiendront à la disposition du public le mardi 3 janvier, de 13 h 30 à 18 h et le jeudi 19 janvier, de 13 h 30 à 18 h en mairie, pour donner toutes les informations nécessaires concernant ce projet.

Un site internet spécifique au projet est accessible à l'adresse suivante : <https://www.alterric-france.fr/contact>. Il permet de consulter les informations sur le projet et de faire part de ses commentaires. Pour participer, la population est invitée à consulter les différents documents spécifiques au projet sur cette page, ainsi que les pages dédiées à l'éolien sur ce site rappelant le cadre de l'éolien au niveau international et les déclinaisons en France, les étapes d'un projet ainsi que les nombreux documents de référence disponibles.

Il est également possible de faire part de vos remarques par écrit et/ou demander d'échanger directement avec un représentant d'Alterric via le formulaire de contact <https://www.alterric-france.fr/contact> ou par courrier à l'adresse suivante : Alterric SARL, 2 avenue de la Marionnaie - 35131 Chartres-de-Bretagne, en mentionnant « Grand Tertre - Beauvain » en objet.

● Michel Moriceau

À lire aussi

Le Publicateur
Libre

Depuis dix ans, l'implantation d'un parc éolien est à l'étude sur la commune de Beauvain (Orne) près de La Ferrière-Macé.

Dernières news Société Économie Politique Chroniques Lettre Culture Sports Insolite Photo Monde Univers Vidéo Newslettr

Enquête Hautes des catastrophes climatiques : le déroulé des séances face aux autorités ?

Après les premières analyses techniques menées en 2020 et un pré-diagnostic, la société Alteric, porteprojet du projet,

obtenait en juin 2021 une délibération favorable du Conseil municipal.

En mars 2022, une exposition permettait à la population de découvrir le projet du Grand Terre qui pourrait comprendre « deux ou trois éoliennes entre 110 ou 130 mètres de hauteur » avec une production d'électricité correspondante à celle d'une ville de 10 000 habitants.



[Énergie renouvelable dans l'Orne : un parc éolien verra-t-il le jour à Beauvain ?](#)

Après avoir fait réaliser plusieurs études (acoustique, impact sur le milieu naturel) et avant de figer le projet, la société Alteric a souhaité organiser une concertation préalable.

« L'objectif de cette démarche est d'exposer les grandes lignes réalisées qui permettent aujourd'hui d'envisager un projet, de recueillir les avis et remarques afin de pouvoir les prendre en compte et faire évoluer le projet, avant que celui-ci ne soit finalisé », explique Nicolas Boué, responsable de projet.

Bien souvent la période légale obligatoire de consultation est l'enquête publique. Toutefois cette enquête publique arrive tardivement, pendant l'instruction du dossier de demande d'autorisation environnementale et surtout une fois que les implantations sont définitives rendant toute modification, adaptation très compliquée.

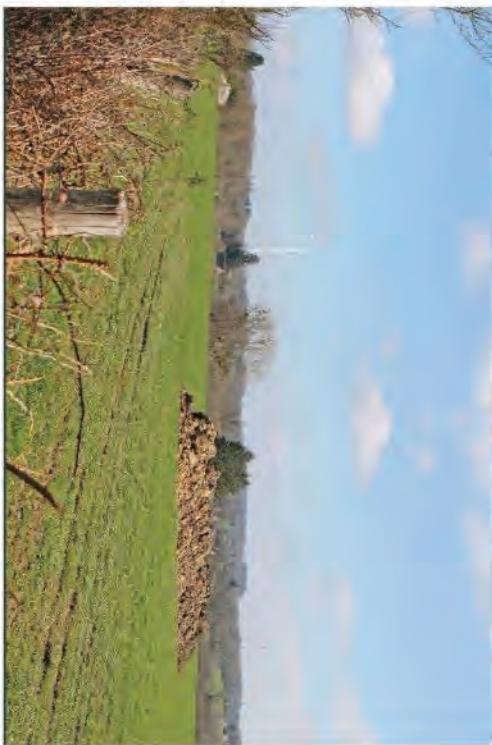
Nicolas Boué

Doux performances

Un dossier d'information sera disponible en mairie, consultable du 2 janvier au 3 février 2023, aux horaires d'ouverture, le mardi de 13 h 30 à 17 h 30 et le jeudi de 16 h à 18 h.

Des responsables d'Alteric se tiendront à la disposition du public le mardi 3 janvier 2023 de 13 h 30 à 18 h et le jeudi 19 janvier 2023, de 13 h 30 à 18 h en mairie, pour donner toutes les informations nécessaires concernant ce projet.

[Vidéos : en ce moment sur Actu](#)



Dans le dossier, une photo présente visuellement le projet sur site. Source à droite

Par Michel Martineau
Publié le 1 Jan 23 à 12:04

Accès à l'article | [Partager](#) | [Commentaires](#) | [Mon actu](#) | [La page](#) | [Personne](#) | [Archives](#)



1 497



1 497



1 497



1 497



1 497



1 497

Ouest France : article (édition Orne, 17 600 exemplaires) et site web

Beauvain

Un mois pour étudier le projet d'éoliennes



Photomontage de ce à quoi ressemblerait une éolienne dans le paysage.

Photo : ALERIC

Basée en Ille-et-Vilaine, l'entreprise Alterric a le projet de construire deux éoliennes dans la commune. Si elle a le soutien de la municipalité, les détails ne sont pas encore arrêtés, et l'heure est à la concertation avant de déposer le projet. Pendant tout le mois de janvier, les habitants de Beauvain et riverains peuvent découvrir le projet d'éoliennes sur un site internet construit à cet effet.

« Ils peuvent télécharger toutes les informations et envoyer leurs remarques, critiques et éventuels commentaires par courriel, détaille Nicolas Boué, le chef de projet. Nous n'avons pas encore tous les éléments, notamment pas encore la localisation exacte. Nous sommes aussi passés récemment du projet de trois à deux éoliennes. On a fait des photomontages sur le site pour montrer à quoi ça correspondrait. »

Accueillir toutes les remarques et critiques en amont permet éventuel-

lement de les intégrer au projet, voire de le modifier légèrement. Le mât des éoliennes pourrait être haut de 110, 130 ou 150 m. Avec des machines puissantes de 4,2 à 5 MW par éolienne, l'entreprise bretonne a pour ambition de pouvoir alimenter près de 10 000 habitants, soit l'équivalent de toute la ville de La Ferté-Macé et la Communauté de commune du Pays fertois et du Bocage carrougien. « Le dossier n'est pas encore en instruction auprès des services de l'État, une construction se fera au plus tôt dans trois ou quatre ans. »

Des représentants de l'entreprise seront à la mairie de Beauvain, jeudi 19 janvier, de 13 h 30 à 18 h, pour écouter en personne les remarques des riverains.

Emmanuelle FRANÇOIS.

Plus d'informations : aleric-france.fr/grand-terre

**ouest
france**

Ouest-France
Orne
Orne, samedi 7 janvier 2023 77 mots, p. OF Orne_8

Concertation

Son projet de construction de deux éoliennes à Beauvain n'est pas encore complètement affiné, mais l'entreprise Alterric (Ille-et-Vilaine) organise un mois de concertation. Les détails sont à retrouver sur internet (aleric-france.fr/grand-terre). Les habitants peuvent envoyer leurs remarques par courriel. Alterric espère alimenter 10 000 habitants. Des représentants de l'entreprise seront à la mairie de Beauvain, jeudi 19 janvier, de 13 h 30 à 18 h, pour écouter les remarques des riverains.

Beauvain. Tout un mois pour étudier le projet de construction d'éoliennes

Se connecter

Un projet de construction de deux éoliennes est en phase de concertation à Beauvain, dans l'Orne.



Photomontage de ce à quoi ressemblerait une éolienne dans le paysage de Beauvain, dans l'Orne. | ALTERRIC

Ouest-France [Emmanuelle FRANÇOIS](#).

Publié le 10/01/2023 à 09h59

Abonnez-vous

Basée en Ille-et-Vilaine, l'entreprise Alterric a le projet de construire deux éoliennes à Beauvain, dans l'Orne. Si elle a le soutien de la municipalité, les détails ne sont pas encore arrêtés, et l'heure est à la concertation avant de déposer le projet. Pendant tout le mois de janvier, les habitants de Beauvain et riverains peuvent [découvrir le projet d'éoliennes](#) sur un site internet construit à cet effet.

« Ils peuvent télécharger toutes les informations et envoyer leurs remarques, critiques et éventuels commentaires par courriel, détaille Nicolas Boué, le chef de projet. Nous n'avons pas encore tous les éléments, notamment pas encore la localisation exacte. Nous sommes aussi passés récemment du projet de trois à deux éoliennes. On a fait des photomontages sur le site pour montrer à quoi ça correspondrait. »

Subvenir aux besoins de 10 000 personnes

Accueillir toutes les remarques et critiques en amont permet éventuellement de les intégrer au projet, voire de le modifier légèrement. Le mât des éoliennes pourrait être haut de 110, 130 ou 150 m. Avec des machines puissantes de 4,2 à 5 MW par éolienne, l'entreprise bretonne a pour ambition de pouvoir alimenter près de 10 000 habitants, soit l'équivalent de toute la ville de La Ferté-Macé et la Communauté de commune du Pays fertois et du Bocage carrougien. « Le dossier n'est pas encore en instruction auprès des services de l'État, une construction se fera au plus tôt dans trois ou quatre ans. »

[Lire aussi : Notre dossier pour comprendre les enjeux et obstacles de l'implantation d'éoliennes dans l'Orne](#)

Des représentants de l'entreprise seront à la mairie de Beauvain, jeudi 19 janvier, de 13 h 30 à 18 h, pour écouter en personne les remarques des riverains.

Plus d'informations : alterric-france.fr/grand-terre

Beauvain

Flers

La Ferté-Macé

ANNEXE 10 : Articles de presse faisant le bilan de la concertation préalable

Le Publicateur libre : article et site web

Autour de La Ferté

LE PUBLICATEUR LIBRE
JEUDI 26 JANVIER 2023
actu.fr/le-publicateur-libre

32

📍 BEAUVAIN

ENERGIE RENOUVELABLE. Projet éolien : la population est venue exprimer ses interrogations et ses craintes

Jusqu'au 3 février, le dossier de projet éolien sur la commune porté par la société Alterric est consultable en mairie. Jeudi 19 janvier, l'un de ses représentants a tenu une permanence pour échanger avec les habitants intéressés de près ou de loin.

Après une première permanence le 3 janvier, Nicolas Boué, responsable de projets de la société Alterric, est venue une nouvelle fois à la rencontre de la population jeudi dernier. « Après une première information au public en mars 2022, il s'agit ici d'une concertation préalable avant de finaliser le projet », a-t-il expliqué. Dans une démarche de transparence, l'objectif est de prendre en compte les avis des habitants, pour le faire évoluer en revoyant, par exemple, l'emplacement des éoliennes, leurs hauteurs ».

Deux éoliennes

Pour mémoire, la société bretonne Alterric envisage l'implantation d'un parc éolien au lieu-dit le Grand Terre, au Nord de la commune, entre la RD 265 au Sud et la limite Nord avec Le Grais, et entre le réservoir d'eau à l'Ouest et la route de La Gouvière à l'Est. « Finalement, étant donné la présence d'un couloir aérien de l'Armée de l'air, notre projet portera sur l'installation de deux éoliennes. Leur puissance totale variera entre 8 à 10 MW, soit l'équivalent de la production nécessaire à 10 000 habitants », a rappelé Nico-



Les habitants sont venus s'exprimer sur le projet.

las Boué. La hauteur reste encore à définir. Elle oscillerait entre 110 et 150 pour le mât, auxquels il faut rajouter 70 m pour la pale ».

Une fois les études terminées (impact sur la faune et la flore, sur les paysages acoustiques), et après cette phase de concertation qui se poursuit en mairie jusqu'au 3 février, « d'ici cet été, nous déposerons un permis de construire auprès de la préfecture, qui démande environ 2 ans d'instruction. L'enquête publique pourrait avoir lieu courant 2025, pour une construction en 2027 et une mise en service en 2028 ».

Mitage

Jeudi 19 janvier, le public a été nombreux à venir en mairie



Nicolas Boué s'est voulu à l'écoute pour peaufiner le projet éolien.

pour étudier le projet, donner son avis par écrit, et échanger avec le représentant d'Alterric. « Bien qu'elle soit située à 1,5 km de chez moi, je vais me prendre une éolienne en plein dans la figure en ouvrant mes fenêtres, a observé Jean-Marie Jacquillet, membre de l'association de défense des paysages du Parc Normandie-Maine, qui habite le château du Grais tout proche. Le site retenu est à deux pas de la forêt départementale du Grais. Je ne suis pas contre les parcs éoliens, mais il faut arrêter ce mitage avec un ou deux masts par-là, en préférant des parcs éoliens comme à Saint-Georges-d'Annebecq ».

Un avis que partage José Collado, conseiller départemental du canton, venu avec sa collègue Brigitte Viarmé-Dufour. « Nous sommes dans un secteur rural à l'habitat dispersé et ce mitage du paysage n'est pas acceptable. Même si les distances réglementaires avec les habitations sont respectées, on peut craindre des nuisances sonores en fonction des vents ». Il est conscient de la nécessité de trouver des alternatives énergétiques, face au défi climatique et au contexte international, José Collado « regrette que la production électrique soit confiée à des sociétés privées, qui feront ce qu'elles veulent au niveau des prix. L'énergie doit être gérée par un service public de l'Etat ».

Dufour. « Nous sommes dans un secteur rural à l'habitat dispersé et ce mitage du paysage n'est pas acceptable. Même si les distances réglementaires avec les habitations sont respectées, on peut craindre des nuisances sonores en fonction des vents ». Il est conscient de la nécessité de trouver des alternatives énergétiques, face au défi climatique et au contexte international, José Collado « regrette que la production électrique soit confiée à des sociétés privées, qui feront ce qu'elles veulent au niveau des prix. L'énergie doit être gérée par un service public de l'Etat ».

Bridage

Chacun s'accordant à dire qu'en 2023 « on ne peut pas vivre sans électricité », Nicolas Boué a avoué qu'il ne savait pas faire des éoliennes invisibles « mais nous faisons en sorte qu'elles s'intègrent dans les paysages ». S'agissant de l'acoustique, il a indiqué que des « bridages » auront lieu en fonction des vents, « mais aussi la nuit pendant l'été, quand les chauves-

souris sont de sortie ». Enfin, le représentant d'Alterric a aussi mis dans la balance l'intérêt financier du projet : « ce parc rapporterait de 80 000 à 100 000 € par an aux collectivités locales : environ 30 % pour la commune de Beauvain, 45 % pour la Communauté de communes du Pays fertois et du Bocage carrougien ; et 25 % pour le Département ».

● Michel Moriceau

■ Le projet est consultable sur <https://www.alterric-france.fr/grand-terre>

Le Publicateur Libre

Actu Normandie Orne Beuzeau

Projet éolien à Beauvain : la population exprime craintes et interrogations

Jeudi 19 janvier 2023, un représentant de la société Alterric a tenu une permanence à Beauvain (Orne) pour échanger avec les habitants sur le projet éolien qu'elle porte.



Mosca Boué était venu à l'heure pour peaufiner le projet éolien. © Le Publicateur Libre

Par Michel Moriceau
Publié le 26 Jan 23 à 22:23

Le Publicateur Libre

Après une première permanence le 3 janvier, Nicolas Boué, responsable de projets de la société Alterric, est venue une nouvelle fois à la rencontre de la population jeudi dernier.

« Après une première information au public en mars 2022, il s'agit ici d'une concertation préalable avant de finaliser le projet », a-t-il expliqué.

Dans une démarche de transparence, l'objectif est de prendre en compte les avis des habitants, pour le faire évoluer en revoyant, par exemple, l'emplacement des éoliennes, leurs hauteurs.

Nicolas Boué

Deux éoliennes

Pour mémoire, la société bretonne Alterric envisage l'implantation d'un parc éolien au lieu-dit le Grand Terre, au Nord de la commune, entre la RD 265 au Sud et la limite Nord avec Le Grais, et entre le réservoir d'eau à l'Ouest et la route de La Gouvière à l'Est.

« Finalement, étant donné la présence d'un couloir aérien de l'Armée de l'air, notre projet portera sur l'installation de deux éoliennes. Leur puissance totale variera entre 8 à 10 MW, soit l'équivalent de la production nécessaire à 10 000 habitants », a rappelé Nicolas Boué. La hauteur reste encore à définir. Elle oscillerait entre 110 et 150 pour le mât, auxquels il faut rajouter 70 m pour la pale »,

A lire aussi Energies renouvelables dans l'Orne : un parc éolien verrà-t-il le jour à Beauvain ?

Une fois les études terminées (impact sur la faune et la flore, sur les paysages acoustiques), et après cette phase de concertation qui se poursuit en mairie de Beauvain jusqu'au 3 février, « d'ici cet été, nous déposerons un permis de construire auprès de la préfecture, qui démande environ 2 ans d'instruction. L'enquête publique pourrait avoir lieu courant 2025, pour une construction en 2027 et une mise en service en 2028 ».

Mitage

Jeudi 19 janvier, le public a été nombreux à venir en mairie pour étudier le projet, donner son avis par écrit, et échanger avec le représentant d'Alterric. « Bien qu'elle soit située à 1,5 km de chez moi, je vais me prendre une éolienne en plein dans la figure en ouvrant mes fenêtres », a observé Jean-Marie Jacquillet, membre de l'association de défense des paysages du

Je ne suis pas contre les parcs éoliens, mais il faut arrêter ce mitage avec un ou deux masts par-ci par-là, en préférant des parcs éoliens comme à Saint-Georges-d'Annebecq.

Jean-Marie de Jacquillet

Un avis que partage José Collado, conseiller départemental du canton, venu avec sa collègue Brigitte Viarmé-Dufour.

« Nous sommes dans un secteur rural à l'habitat dispersé et ce mitage du paysage n'est pas acceptable. Même si les distances réglementaires avec les habitations sont respectées, on peut craindre des nuisances sonores en fonction des vents ».

Il est conscient de la nécessité de trouver des alternatives énergétiques, face au défi climatique et au contexte international, José Collado « regrette que la production électrique soit confiée à des sociétés privées, qui feront ce qu'elles veulent au niveau des prix. L'énergie doit être gérée par un service public de l'Etat ».

Bridage

Chacun s'accordant à dire qu'en 2023 « on ne peut pas vivre sans électricité », Nicolas Boué a avoué qu'il ne savait pas faire des éoliennes invisibles « mais nous faisons en sorte qu'elles s'intègrent dans les paysages ».

S'agissant de l'acoustique, il a indiqué que des « bridages » auront lieu en fonction des vents, « mais aussi la nuit pendant l'été, quand les chauves-souris sont de sortie ».

Enfin, le représentant d'Alterric a aussi mis dans la balance l'intérêt financier du projet : « ce parc rapporterait de 80 000 à 100 000 € par an aux collectivités locales : environ 30 % pour la commune de Beauvain, 45 % pour la Communauté de communes du Pays fertois et du Bocage carrougien ; et 25 % pour le Département ».

● Le projet est consultable sur <https://www.alterric-france.fr/grand-terre>

Cet article vous a été utile ? Soyez que vous pourrez suivre Le Publicateur Libre dans l'espace Mon actu. En un clic, après inscription, vous y retrouverez toute l'actualité de vos villes et marges favoris. ■

Ouest France : article et site web

Ouest-France
Mercredi 25 janvier 2023

Normandie / Orne

À Beauvain, le projet éolien inquiète les riverains

À l'étude depuis 2016, l'implantation de deux éoliennes dans la commune est dans sa phase de concertation, jusqu'au 3 février. Les habitants sont invités à partager leurs remarques.

Reportage

« Sur quoi on peut discuter ? Je suis pour les éoliennes mais chez les autres », assène un habitant de la commune de Beauvain. Jeudi, une permanence était organisée à la mairie. Nicolas Boué, chef de projet du parc éolien à Alterric, répond aux nombreuses questions des riverains, inquiétés par le projet d'implantation de deux éoliennes dans la commune de 274 habitants.

Si les grandes lignes du projet ont déjà été fixées, certaines modifications peuvent encore être prises en compte, comme la taille des pales ou l'emplacement exact, entre autres, assure Nicolas Boué. La municipalité soutient le projet. Il faut dire que ces deux éoliennes qui devraient produire l'équivalent de la consommation énergétique de 10 000 foyers, vont rapporter 100 000 € par an en taxes aux collectivités locales, dont 30 000 € pour Beauvain, 45 000 € pour la Communauté de communes du Pays fertois et du Bocage carrougien, et 25 000 € pour le Département.

Une dizaine de riverains opposés au projet

Dans une salle de la mairie, de grandes affiches sont collées au mur pour expliquer les procédures et les études menées par la société privée Alterric. Le secteur a été défini, il se situe entre la RD266, au sud, et la forêt du Grais, au Nord. Et entre le réservoir d'eau, à l'Ouest, et la route de la Gourrière, à l'Est. Mais la localisation exacte reste encore à définir.

Une dizaine de riverains, ceux dont l'habitation est à 500 m, distance minimale pour installer des éoliennes, ont montré ouvertement leur opposition. Ils évoquent notamment



Deux panneaux jaunes pour annoncer la concertation préalable ont été plantés sur le lieu des futures éoliennes, à Beauvain.

(Photo : Ouest-France)

les nuisances sonores et l'impact visuel. « J'arrive à 64 ans, on a une ferme à vendre. Nous sommes juste à côté et nous avons un potentiel repreneur, mais il se pose des questions. Personnellement, je m'inquiète sur l'impact du courant sur le comportement des vaches », détaillent Christophe et Mado, un couple d'agriculteurs.

« Nous avons fait des études sur la faune et la flore, sur les oiseaux pendant un an. On a ajusté le projet en fonction de cela. Dans tous les projets que nous avons menés, il n'a jamais été démontré de changement sur les vaches », répond Nicolas Boué.

D'autres habitants sont plus mesurés

et attendent de voir. « Je suis pour les énergies renouvelables, mais pourquoi on ne les met pas en plaine ? Je suis mitigé sur le projet. L'emplacement n'est pas idéal, je me balade en forêt juste à côté, je crains une détérioration du paysage et sur les animaux », avance François.

Les élus locaux étaient aussi présents pour exprimer leur réserve, à l'instar du conseiller départemental (PS) José Collado. « Il y a un impact visuel, on nous présente un photomontage pris à 1,5 km de l'emplacement, ce n'est pas très honnête. Lorsque l'éolienne tourne et que le riverain voit l'éolienne à quelques centaines de mètres de lui, il y a un

effet stroboscopique. Enfin, la production d'électricité par une société privée, dans ce contexte de hausse de l'énergie, pose question. Je plaide pour un service public de l'énergie », poursuit l'élu.

Chaque habitant peut transmettre ses remarques par écrit sur un registre en mairie jusqu'au 3 février, date de la fin de la concertation préalable, ou sur Internet. Puis, un permis de construire sera déposé à l'été. S'ensuivra deux ans d'enquête publique et ces éoliennes pourraient voir le jour en 2027. « En général, c'est six ans d'administratif pour six mois de chantier », résume Nicolas Boué.

Maxime ARNOULT.

Ouest-France

Orne, mercredi 25 janvier 2023 648 mots, p. Df Orne 7

À Beauvain, le projet éolien inquiète les riverains

Maxime ARNOULT.

À Beauvain, le projet éolien inquiète les riverains

Etude depuis 2016, l'implantation de deux éoliennes dans la commune est dans sa phase de concertation, jusqu'au 3 février. Les habitants sont invités à partager leurs remarques.

Reportage

« Sur quoi on peut discuter ? Je suis pour les éoliennes mais chez les autres », assène un habitant de la commune de Beauvain. Jeudi, une permanence était organisée à la mairie. Nicolas Boué, chef de projet du parc éolien à Alterric, répond aux nombreuses questions des riverains, inquiétés par le projet d'implantation de deux éoliennes dans la commune de 274 habitants.

Si les grandes lignes du projet ont déjà été fixées, certaines modifications peuvent encore être prises en compte, comme la taille des pales ou l'emplacement exact, entre autres, assure Nicolas Boué. La municipalité soutient le projet. Il faut dire que ces deux éoliennes qui devraient produire l'équivalent de la consommation énergétique de 10 000 foyers, vont rapporter 100 000 € par an en taxes aux collectivités locales, dont 30 000 € pour Beauvain, 45 000 € pour la Communauté de communes du Pays fertois et du Bocage carrougien, et 25 000 € pour le Département.

Une dizaine de riverains opposés au projet

Dans une salle de la mairie, de grandes affiches sont collées au mur pour expliquer les procédures et les études menées par la société privée Alterric. Le secteur a été défini, il se situe entre la RD266, au sud, et la forêt du Grais, au Nord. Et entre le réservoir d'eau, à l'Ouest, et la route de la Gourrière, à l'Est. Mais la localisation exacte reste encore à définir.

Une dizaine de riverains, ceux dont l'habitation est à 500 m, distance minimale pour installer des éoliennes, ont montré ouvertement leur opposition. Ils évoquent notamment les nuisances sonores et l'impact visuel. « J'arrive à 64 ans, on a une ferme à vendre. Nous sommes juste à côté et nous avons un potentiel repreneur, mais il se pose des questions. Personnellement, je m'inquiète sur l'impact du courant sur le comportement des vaches », détaillent Christophe et Mado, un couple d'agriculteurs.

« Nous avons fait des études sur la faune et la flore, sur les oiseaux pendant un an. On a ajusté le projet en fonction de cela. Dans tous les projets que nous avons menés, il n'a jamais été démontré de changement sur les vaches », répond Nicolas Boué.

D'autres habitants sont plus mesurés et attendent de voir. « Je suis pour les énergies renouvelables, mais pourquoi on ne les met pas en plaine ? Je suis mitigé sur le projet. L'emplacement n'est pas idéal, je me balade en forêt juste à côté, je crains une détérioration du paysage et sur les animaux », avance François.

Les élus locaux étaient aussi présents pour exprimer leur réserve, à l'instar du conseiller départemental (PS) José Collado. « Il y a un impact visuel, on nous présente un photomontage pris à 1,5 km de l'emplacement, ce n'est pas très honnête. Lorsque l'éolienne tourne et que le riverain voit l'éolienne à quelques centaines de mètres de lui, il y a un effet stroboscopique. Enfin, la production d'électricité par une société privée, dans ce contexte de hausse de l'énergie, pose question. Je plaide pour un service public de l'énergie », poursuit l'élu.

Chaque habitant peut transmettre ses remarques par écrit sur un registre en mairie jusqu'au 3 février, date de la fin de la concertation préalable, ou sur Internet. Puis, un permis de construire sera déposé à l'été. S'ensuivra deux ans d'enquête publique et ces éoliennes pourraient voir le jour en 2027. « En général, c'est six ans d'administratif pour six mois de chantier », résume Nicolas Boué.

Cet article est paru dans Ouest-France

Tendance Ouest (Orne) France : manchette et article

tendanceOUESTORNE
PRESSE • RADIO • WEB

N°20 - Février 2023

Course à pied
"C'est la première course de l'année sur route et chemin dans l'Orne"
Amélie Lecomte, l'organisatrice de La Ceriséenne, qui sera disputée le 26 février. *Page 8*

Équitation
L'aventure d'Emmanuel Rochefort-Cunin. *Page 14*

Combat
Il veut sauver sa boulangerie. *Page 7*

ÉNERGIES RENOUVELABLES DU PROPRE

L'Orne n'échappe pas aux nouvelles énergies: éoliennes, centrales photovoltaïques, méthanisation sont appelées à s'y développer. Pages 4 à 6

+ de 205 000 auditeurs chaque jour*

1ère radio indépendante de Normandie*

*Source : EAR Local, sept 2020-juin 2022, audience cumulée, Lu Vs, 5h-24h, 13 ans + / Cumul 21 régions.

tendanceOUEST
HITS & NEWS radio

Reportage



A. Hervé

Nicolas Boué est chef de projets chez Alterric, société qui projette d'implanter deux éoliennes de nouvelle génération à Beauvain, près de La Ferté-Macé.

Entre quatre et quatorze ans pour faire aboutir un projet éolien

Éolien

À Moulins-sur-Orne, près d'Argentan, quatre éoliennes ont été érigées durant cet hiver. Mais ce chantier très spectaculaire n'est que l'aboutissement d'un très long processus. "Les contraintes sont nombreuses", explique Nicolas Boué, responsable de projet chez Alterric, entreprise basée en Bretagne qui projette d'implanter deux éoliennes à Beauvain, près de La Ferté-Macé. Les zones où des éoliennes peuvent être érigées doivent être éloignées d'au moins cinq cents mètres des habitations, ce qui est compliqué dans l'Orne où l'habitat est très dispersé. Mais il y a également des contraintes avec le chemin de fer, les lignes électriques, les zones naturelles protégées, le couloir aérien de l'armée au-dessus de l'Orne, ou encore avec les aérodromes comme Bagnoles-de-l'Orne et même avec l'aéroport de Carpiquet qui est pourtant assez loin."

Un interminable marathon

Au final, les secteurs qui peuvent potentiellement accueillir des éoliennes sont assez restreints, d'où l'importance du site de Beauvain, "où l'accueil a été favorable de la part des propriétaires et de la municipalité", souligne le technicien. On a communiqué énormément sur notre projet, très en amont, avec la population, avec un site internet sur lequel les gens pouvaient laisser leurs commentaires, mais aussi avec des

forums de concertation l'an dernier et cette année".

Tout cela a déjà pris plus de deux ans avant l'ouverture de la phase officielle d'enquête publique avec le dépôt du dossier de demande d'autorisation d'exploitation. Son instruction devrait débuter à l'été

prochain, avec de potentiels compléments de dossiers, pour trois, six, ou neuf mois plus tard espérer obtenir un permis de construire validé par la préfecture pour deux éoliennes. "C'est un risque économique pour l'entreprise car on ne gagne de l'argent qu'à partir du moment où on produit de

l'électricité, alors que toute l'énergie consacrée aux études peut aboutir à un refus d'exploitation", souligne Nicolas Boué, même si "avec la guerre en Ukraine et l'explosion du prix de l'énergie, le ressenti de la population a évolué. Il faut aussi produire moins de gaz à effet de serre et chacun est désormais conscient qu'il faut produire localement. Aujourd'hui, il n'y a pas assez d'éolien dans l'Orne, alors qu'il y a des zones adéquates".

Le parc éolien actuellement en service sur l'ensemble du département de l'Orne produit 45 MW. À elles seules, les deux éoliennes de nouvelle génération à Beauvain produiraient 10 MW supplémentaires, l'équivalent de la consommation de tous les habitants de La Ferté-Macé, ainsi que la consommation de tous ceux qui habitent la communauté de communes du Pays fertois et du Bocage carrougien. À titre de comparaison, c'est la production de cinq éoliennes comme celles qui ont été installées, il y a une dizaine d'années, dans l'Orne. Quant au projet de loi, le technicien regrette qu'il ait été édulcoré depuis sa présentation, même s'il souligne que son volet "Saturation visuelle", qui prône une meilleure répartition des éoliennes sur l'ensemble du territoire français, pourrait favoriser davantage d'installations de parcs éoliens dans le nord-ouest de la France, notamment dans l'Orne...

Énergies renouvelables: encore des réticences



Le projet de loi sur les énergies renouvelables prévoit des avantages financiers, par exemple pour les riverains d'éoliennes, mais cette gratification a disparu quand le texte est passé entre les mains des parlementaires. Certains élus, comme le conseiller départemental de l'Orne José Collado, soulignent la perte de valeur des habitations qui sont riveraines de telles installations.

Jackpot pour les collectivités

Mais les retombées financières restent importantes pour les collectivités. Par exemple, à Beauvain, ce sera de l'ordre de cent mille euros chaque année durant vingt-cinq ans, à partager entre commune, communauté

de communes et Département. Certaines collectivités en profitent pour investir ces sommes dans de meilleurs services rendus aux habitants, certaines autres souhaitent baisser la fiscalité locale. Dans les deux cas, l'implantation d'éoliennes bénéficiera donc indirectement à la population.

Une emprise sur les terres agricoles

Concernant les projets de centrales photovoltaïques, Claude Bâcle, de la Confédération paysanne de l'Orne, souligne leur emprise sur les terres agricoles, mais aussi "la surenchère de certaines sociétés qui louent les terres entre mille et quatre mille euros l'hectare pour y installer des panneaux solaires, là où les terres étaient jusqu'alors louées cent cinquante euros à des agriculteurs qui ne vont pas pouvoir s'aligner sur de tels prix".

ANNEXE 11 : Affiches A0 mises à disposition en mairie

Présentation du projet Grand Tertre

Alterrict

Un acteur engagé et indépendant

Alterrict est une entreprise née de la fusion des activités de développement et d'exploitation d'éoliennes terrestres de la Fondation Alaya Wobben (actionnaire unique du fabricant d'éoliennes Enercon) et EWE AG (fournisseur d'électricité du Nord de l'Allemagne depuis plus de 90 ans). Intervent et EIPP étaient rattachées à la fondation Alaya Wobben et représentent la partie développement d'Alterrict en France.

30 ans d'expérience

Disposant de plus de 30 ans d'expérience dans le domaine, Alterrict est l'un des plus grands producteurs d'énergie verte en Europe centrale. Nous avons un savoir-faire complet de la planification à l'exploitation des centrales électriques avec une recherche permanente de proximité, d'écocitoyenneté et de coopération.

Une maîtrise complète des projets

En tant qu'experts éoliens, nous nous sommes fixé comme objectif de construire un approvisionnement énergétique respectueux du climat basé à 100% sur les énergies renouvelables. L'éolien n'assure pas uniquement la réduction des gaz à effet de serre nocifs pour le climat, il rend également l'Europe et la France indépendantes des importations de matières premières et crée un dynamisme économique local.

Alterrict en quelques chiffres

300 collaborateurs

dont 50 en France

2.300 MW en exploitation

9.400 MW de projet

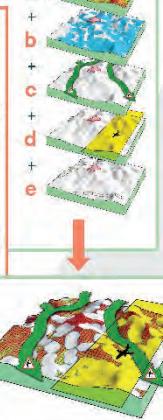
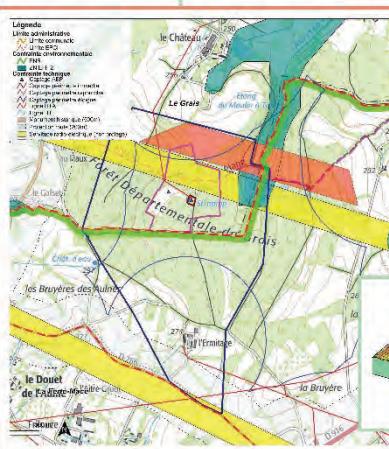
PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

- **Commune d'implémentation :** Beauvain
- **Nombre d'éoliennes :** 2 à 3
- **Puissance unitaire :** 4,2 MW
- **Puissance totale :** 8,4 à 12,6 MW
- **Hauteur nacelle :** 110 à 130 m
- **Hauteur maximum en bout de pôle :** 200 m

PEU DE COMMUNES SONT PROPRES À L'INSTALLATION D'ÉOLIENNES

Plusieurs facteurs doivent être réunis pour qu'un parc éolien puisse voir le jour. Nous avons listé les principales conditions ci-dessous :

- a disposer d'une ressource de vent minimum
- b avoir une distance minimale de 500 mètres des habitations
- c ne pas perturber le milieu naturel
- d respecter les contraintes aéronautiques ainsi que les radars
- e disposer d'un réseau électrique suffisant pour transporter l'énergie produite.



L'intérêt local d'un parc éolien

Lutter contre le réchauffement climatique

En plus des économies d'énergie, une des solutions pour atteindre cet objectif est de décarboner nos activités par un transfert de nos consommations d'énergie fossiles vers l'électrique renouvelable.

Une énergie compétitive

L'énergie éolienne est devenue l'une des moins chères du marché et a suivi à pouvoirs d'être installé facilement. Pour les installations nouvelles, le kWh produit par l'éolien est de 6 centimes d'euros alors que le kWh qui serait produit par les futures centrales nucléaires (pas avant 2035 voire 2045) sera plus de double.

Assurer une indépendance énergétique

La France a disposé de très peu de matières premières sur son territoire. Les énergies renouvelables sont par contre abondantes et évitent l'importation de pétrole, d'uranium, de gaz...

Des retombées fiscales importantes

Un parc rapporte 10.000 € par mégawatt installé et par an aux collectivités. L'essentiel de la fiscalité est lié à l'IFER (Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau) qui est d'un peu plus de 7.800 € par MW installé répartis en général à 30% pour la commune d'accueil, 40% pour la communauté de communes et 30% pour le département. Un parc éolien de 8,4 MW rapportera environ 24.000 euros par an à la commune. Ces montants cumulés au fil du temps si les éoliennes sont installées dynamisent fortement les territoires. Après quelques années ces effets sont très visibles et incontestables.

Création d'emplois

Pour la maintenance, environ un emploi permanent est créé à chaque fois que 3 éoliennes sont construites. Il n'y a pas que pour l'entretien que la filière crée des emplois. Fin 2020, un peu plus de 20.000 personnes travaillaient dans l'éolien.



Quels sont les résultats de l'étude du milieu naturel ?

Grand Tertre

La nature est en danger !

1 million

d'espèces sont actuellement menacées d'extinction

75%

de la surface terrestre est altérée

85%

des zones humides ont disparu des surfaces de la terre, entre 1970 et 2016

Le dérèglement climatique devient progressivement la première cause de déclin des espèces. La hausse des températures mondiales entraîne une dégradation des écosystèmes terrestres et marines et par conséquent un appauvrissement de la biodiversité.

L'énergie éolienne contribue à la conservation de la biodiversité en réduisant les pressions liées à l'effet de serre. Toutefois les parcs éoliens lors de leur construction et exploitation pour assurer la préservation de la biodiversité.

Les projets de parcs éoliens font ainsi l'objet d'études très détaillées et ce n'est que si la protection de la nature est assurée qu'une autorisation est délivrée.

Les zones naturelles remarquables

Durant la phase de recherche de sites, notre société a sélectionné les sites qui présentent le moins de contraintes environnementales en s'appuyant sur les cartes disponibles dans les documents cadre dédiés à l'éolien mais également sur les documents de référence concernant le milieu naturel.

Sur cette base, des sorties terrain couvrent l'ensemble du cycle biologique des espèces ont été programmées afin de réaliser une évaluation des incidences possibles du projet, notamment vis-à-vis des espèces rencontrées sur le site.

Seules les ZNIEFF du type n°1 du Bois de l'Ambroisie au Gras et les Prairies tourbeuses de la Fosse et le ZNIEFF n° 2 du Bassin de la Rouvre rentrent dans l'aire d'étude reproductrice à moins de 2 km (cf. carte ci-dessous).



Une étude sur le milieu naturel précise a été réalisée. Les points les plus impactants pour un parc éolien se constatent sur la faune volante, les principaux éléments sont présentés ci-dessous :

- Etude réalisée par le bureau d'études ADEV
- Nombre de sorties réalisées : 19 sorties pour les chauves-souris et 17 sorties pour les oiseaux
- Date : Janvier 2021 à juin 2022



Résultats de l'étude avifaune

• En période d'hivernage, 9 espèces à enjeux ont été identifiées.

• Lors de la nidification, 11 espèces à enjeux ont été dénombrées.

• Durant la migration, ce sont 9 espèces à enjeux qui ont été découvertes.

Les chauves-souris

• Toutes les espèces de chauve-souris sont protégées en France.

• 15 espèces de chauves-souris sont recensées sur les 21 présentes en Normandie.

• Parmi ces espèces, 4 sont d'intérêt communautaire.

• Une seule espèce est menacée à l'échelle régionale, la Noctule de Leisler.

L'essentiel de ces observations est présenté dans une étude dédiée et l'impact y sera étudié. Les points les plus importants sont la présence de la Noctule de Leisler et la Pipistrelle commune. Compte tenu du risque de collision possible pour les chauves-souris, un bridge nocturne des éoliennes sera mis en place afin de préserver ces dernières et pour permettre la cohabitation de la biodiversité avec le parc éolien Grand Tertre.



Quels sont les résultats de l'étude acoustique ?

Grand Tertre

Les parcs éoliens sont soumis à des exigences strictes en termes d'émissions sonores

La France est le pays où la réglementation sonore des éoliennes est la plus stricte.



Depuis l'arrêté du 26 août 2011, les éoliennes, y compris celles mises en service avant cette date, sont soumises à la législation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Cette législation s'appuie sur un "indicateur d'urgence" qui impose au parc de ne pas générer un niveau de bruit supérieur à 5 décibels le jour et 3 décibels la nuit par rapport au niveau de bruit qui existait avant l'implantation du parc.

Des études acoustiques prévisionnelles

Dans le cadre de l'étude d'impact, une étude acoustique très précise est réalisée avant la construction du parc.

Cette étude se base sur une campagne de mesures des niveaux de bruit résiduels (avant projet) réalisée sur une période de 3 semaines au niveau des habitations les plus proches des éoliennes prévues.

Puis une modélisation informatique à l'aide de logiciels professionnels est réalisée par des spécialistes afin de calculer la contribution sonore du projet (éoliennes en fonctionnement) et de valider la conformité du parc avec les textes de loi en vigueur.

Les services de l'Etat valident ces calculs avant de donner les autorisations.



L'étude sera réalisée par le bureau Echoppy sur le bœuf des sonomètres qui seront installés sur les habitations les plus proches au printemps 2022. Le parc sera conforme à la réglementation en vigueur.



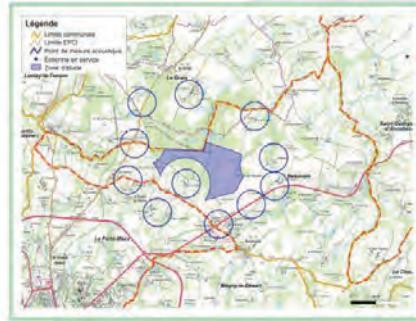
Des mesures et contrôles post-construction

Une seconde étude acoustique sera réalisée, une fois le parc éolien construit, avec les éoliennes arrêtées et en fonctionnement, ce qui permet de comparer le parc en service avec les résultats prévisionnels.

Si le parc n'est pas conforme aux normes en vigueur, un plan de bréviaire des éoliennes ayant pour effet la réduction de la puissance des éoliennes selon la vitesse du vent, sa direction et les critères horaires est mis en place afin de réduire les urgences sonores.

Ces contrôles sont prévus sous la responsabilité du Ministère de la Transition Ecologique, en lien avec la réglementation.

Dans l'éventualité d'un non-respect de la réglementation, les sanctions prévues par le Code de l'Environnement s'appliquent et peuvent conduire à l'arrêt des éoliennes responsables d'émissions sonores trop importantes.



Alterrific

Quels sont les résultats de l'étude paysagère ?

Grand Tertre

Contexte paysager, patrimoine bâti et culturel

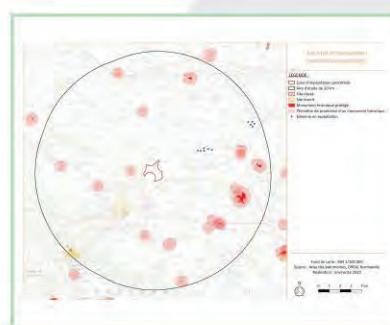
L'étude des différents éléments constitutifs du paysage permettra de déterminer l'impact réel du projet. Un travail préliminaire a été réalisé sur la visibilité possible théorique de la zone d'implantation potentielle du projet. Dans l'environnement intime du projet éolien, les éoliennes sont les éléments les plus visibles et les plus perturbateurs, comme d'autres composantes remarquables du paysage. Leur grande taille est compensée par les vallonnements du relief et par les importants boisements forestiers et bocagers qui limitent rapidement les perceptions lorsque l'on s'éloigne de la zone d'implantation du projet.

L'état initial du paysage a permis de mettre en évidence plusieurs points vis-à-vis des sensibilités identifiées, à savoir :

> Les principales sensibilités concernent la situation en point haut de la zone d'étude induisant ainsi une visibilité potentielle des éoliennes à une échelle étendue.

> Les sensibilités liées au patrimoine protégé semblent assez limitées, du fait notamment d'un bocage dense qui accompagne les monuments.

> Les hameaux les plus sensibles sont principalement à proximité de parcelles de cultures ouvertes. Le reste des perceptions sur la zone du projet est rapidement filtré visuellement par la végétation et la topographie du terrain.



Alterrific

Les étapes de la construction d'un parc éolien

Phase 1

Renforcement des chemins et réalisation des plates-formes

- Avant le tout début du chantier, un état des lieux est réalisé avec une(huissier(e))
- Un bornage est fait par un géomètre expert
- Les chemins sont créés et renforcés, parfois élargis (4,5 mètres de large nécessaire)
- Les plateformes sont réalisées en même temps et variables en fonction des dimensions de la grue



Phase 2

Réalisation des fondations

- La fondation peut être enterrée, semi-enterrée ou parfois aérienne
- 20 mètres de diamètre environ
- 4 mètres de hauteur environ
- 3 à 4 semaines pour réaliser une fondation



Fondation des éoliennes de grande hauteur de Charnie 900 mètres en basse de pente

Phase 3

Le montage de l'éolienne

- Des convois exceptionnels livrent les éléments de l'éolienne au fur et à mesure de l'assemblage
- Les éléments de la tour sont montés
- Les 3 pales sont ensuite assemblées et sont le dernier élément du montage



La partie du nacelle et son montage sur le parc éolien de Pougy

Phase 4

La construction du réseau électrique

- Un réseau interne au parc éolien relie les éoliennes entre elles jusqu'au poste de livraison
- La structure de livraison permet de comptabiliser l'électricité produite avec un compteur
- Le gestionnaire de réseau électrique construit le raccordement entre le poste de livraison et le réseau public au frais du parc éolien



Enfouissement du réseau électrique
Poste de livraison

Phase 5

Exploitation

- Une fois le parc construit, les éoliennes sont mises en service, une éolienne produit de l'électricité pour plus de 2000 foyers en fonction des conditions météorologiques sur le site.



Parc éolien de Champ Feuillet développé par Alterric

Phase 6

Démantèlement et repowering

- A la fin de l'exploitation, la société du parc éolien peut choisir de prolonger la durée de vie des éoliennes, de les remplacer par des éoliennes plus modernes (c'est ce qu'on appelle le "re-powering"), ou simplement de démonter le parc et rendre les terrains à leur usage initial. La durée de vie moyenne aujourd'hui d'une éolienne est de 25 ans.

- Le démantèlement des éoliennes et la remise en état du site et des infrastructures sont aux frais et sous la responsabilité de la société du parc éolien comme le précise le code de l'environnement. Le financement de ce démantèlement est encadré par la loi qui prévoit la mise en place de garanties financières avant même la construction du parc afin de couvrir les coûts de démantèlement et de remise en état du site, protégeant ainsi les propriétaires, les exploitants et les communes de la responsabilité du démantèlement.

- Le re-powering consiste à remplacer les anciennes éoliennes par des nouvelles, capables de générer beaucoup plus d'électricité. Les éoliennes actuellement disponibles sur le marché présentent en effet de nombreux avantages en bénéficiant d'évolutions technologiques considérables, notamment au niveau acoustique, de l'entretien ou de la rotation des pales qui est plus lente due à un diamètre de rotor plus important.



Démantèlement de la tour

Démantèlement de la fondation

ANNEXE 12 : Observations formulées pendant la concertation préalable



REGISTRE des OBSERVATIONS

Consultation libre en mairie du 02 janvier au 03 février 2023

Forums d'information du 3 et 19 janvier 2023

Projet éolien Grand Tertre à Beauvain

Contact : Nicolas Boué

Tel. : 07 86 41 93 36

E-Mail : nicolas.boue@alterric.com

ALTERRIC | concertation préalable sur les éoliennes en mairie de Beauvain- 02 janvier / 03 février 2023 1

NOM / PRENOM	Adresse postale Ou E-mail <i>(pour obtenir une réponse)</i>	REMARQUE(S) / AVIS / SUGGESTION(S)
R1	Eloude 61600 Le GRANIS @ SFR. FR	
R2	Jean. Houé [redacted]@[redacted].[redacted].com	<ul style="list-style-type: none">- 1) Projet considéré dégénère du mitage des paysages. Privé à 4 angles/ parcs dans le département donne la caractéristique du département), et surtout pas 2 éoliennes à droite, à grande (la Coulante, la Lay, Faverolles ---)- 2) Projet en opposition avec la préservation de l'espace naturel remarquable du Bois du Brûlé (étang verte, Hameau historique ---)- 3) Préservation offre de bois, n' persiste pas le projet - Eolien l'heure d'eau le plus à l'Est possible.

ALTERRIC | concertation préalable sur les éoliennes en mairie de Beauvain- 02 janvier / 03 février 2023 2

	NOM / PRENOM	Adresse postale Ou E-mail (pour obtenir une réponse)	REMARQUE(S) / AVIS / SUGGESTION(S)
R3	Tzida	[REDACTED]@notaires.fr	
R4	Jean-Baptiste 61600 LA FERTE-MACÉ	j[REDACTED]@wanadoo.fr	
R5	DAVID	[REDACTED]@YAHOO.FR	<p>en l'ETAT, le projet [PARASITE] la vie des gens, ils N'ONT PAS DE → dignottement COMPENSATIONS → paysage → patrimoine immobilier → terre agricole → bruit → animaux → électromagnétisme des cables → ... ?</p>

	NOM / PRENOM	Adresse postale Ou E-mail (pour obtenir une réponse)	REMARQUE(S) / AVIS / SUGGESTION(S)
R6	Nicole	[REDACTED]@orange.fr les prcs beauvain La Ferte-Macé	<p>en l'état le projet PARASITE la vie des gens, sans contreparties pour eux</p> <p>→ Craindre des nuisance sonore. " des interférence des ondes. → Revoir la distance.</p>

NOM / PRENOM	Adresse postale Ou E-mail (pour obtenir une réponse)	REMARQUE(S) / AVIS / SUGGESTION(S)
R5 DAVID	@YAHOO.FR	<p>en l'état le projet PARASITE la vie des gens, sans contre parties pour eux moi qui crée un édifice et qui suit en autonomie énergétique, que me proposez vous pour compenser la nuisance que vous produisez ??</p> <p>→ me paierai vous mes nouvelles batteries sur ma nouvelle éolienne de 12 m qui <u>ne gêne personne</u> ?</p> <p>→ m'offrez vous un emploi de guide nature/tourisme, puisque mon projet d'accueil touristique/nature ne sera plus autant attrayant</p> <p>→ que faites vous pour passer du PARASITISME à la SYMBIOSE (ou à défaut au COMMENSALISME)</p>

ALTERRIC | concertation préalable sur les éoliennes en mairie de Beauvain- 02 janvier / 03 février 2023 5

NOM / PRENOM	Adresse postale Ou E-mail (pour obtenir une réponse)	REMARQUE(S) / AVIS / SUGGESTION(S)
R7 France	0, route de l'Hermitage Beauvain le Douet de l'Aunis	<p>Rapprochement éolienne à la pointe vers l'Hermitage -</p> <ul style="list-style-type: none"> - huissonces: de bruit et visuel - quel dédommagement pour le riverains? - Devalueratvis de l'immo bâti - - 1' éventuelle réduction de la facture Électricité
R8 R2 bis Jean-Marc de	du Gras	<p>Au moins 4 propriétaires habitent tout autour du site, fait confiance à la Commission Départementale des Energies Renouvelables pour me pas reléguer un projet de 2 éoliennes mitant (Mitige n'a été depuis 50 ans) le paysage d'un site naturel remarquable du Parc Normandie Manche.</p> <p>annulation d'un projet off-shore (sa date, du compromis) lorsqu'il a été appris que 2 éoliennes étaient en cours deude pour leurs installations futures (le bâti ou croisière est la maison de Dan Koefoed et L'ambertière)</p>
R9 Philippe Machado de Pace	0 69440 - 0789500000	

ALTERRIC | concertation préalable sur les éoliennes en mairie de Beauvain- 02 janvier / 03 février 2023 2

NOM / PRENOM	Adresse postale Ou E-mail (pour obtenir une réponse)	REMARQUE(S) / AVIS / SUGGESTION(S)
R10 Benoit Mairie du Géais	benoit.mairie.du.geais@orange.fr	<ul style="list-style-type: none"> - Nécessité d'opposition au projet - Pose des nuisances visuelles (noit...), le brouillage - Proximité d'habitats qui perdent de la valeur - Proximité du site de la ferme Forêt - Mélange des projets. Pas adapté au paysage et à l'urbanisme du bocage
R4bis José COLLARD Conseiller Départementaux Brigitte VIARRE-DUFOUR	24 [REDACTED] 61600 LA FERTE-MACE josé.viarre-dufour@orange.fr 61440 MESSEI	<p>En tant qu'élus dépendant nous avons été interpellés par des riverains, des élus locaux qui sont inquiets, réservés voire opposés au projet d'implantation des éoliennes sur le "Parc éolien Grand Terre" en raison des possibles nuisances sonores, acoustiques, visuelles et paysagères.</p> <p>En fait sur la faune notamment aviaire et chameau sonore.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mélange entre habitat dispersé

ALTERRIC | concertation préalable sur les éoliennes en mairie de Beauvain- 02 janvier / 03 février 2023 3

NOM / PRENOM	Adresse postale Ou E-mail (pour obtenir une réponse)	REMARQUE(S) / AVIS / SUGGESTION(S)
R4bis José Collard Brigitte Viarmé Dufour		<ul style="list-style-type: none"> - Dévaluation de l'immobilier de résid'chat - Pollution lumineuse et effet stroboscopique - L'affutement des mâts et à bout de pâles (250m?) sont excessives au regard du nombre d'habitation en périphérie de l'implantation. - Sinon mesurons bien la nécessité énergétique et les retombées financières pour les collectivités locales notamment réservés sur ce projet. - Par ailleurs nous sommes plutôt favorable à un vrai service public de l'énergie.
R11 drôme [REDACTED]	drôme.dedieu@wanadoo.fr	<ul style="list-style-type: none"> - nuisance acoustique - dévaluation immobilière - nuisance pour la faune
R12 Police [REDACTED]	[REDACTED] @orange.fr	<p>Peut-on avoir de la documentation ou info sur les différentes possibilités de participation des citoyens et collectivité au projet?</p> <p>Peut-on avoir des mots d'échec Rose ?</p>

ALTERRIC | concertation préalable sur les éoliennes en mairie de Beauvain- 02 janvier / 03 février 2023 4

NOM / PRENOM	Adresse postale Ou E-mail <i>(pour obtenir une réponse)</i>	REMARQUE(S) / AVIS / SUGGESTION(S)
R13 [REDACTED]	[REDACTED] et du docteur [REDACTED] [REDACTED]@free.fr	<p>Nous aimerais savoir si le colosse de l'éolienne prévu à côté des château d'eau passe derrière notre ferme nous avons peur pour son rapport au courant volatiles. Nous nous sentons les plus concernés par rapport aux deux éoliennes puisque nous sommes à 500m. Par rapport à la ferme il ya sûrement problème... forte inquiétude sur la sécurité de notre ferme -</p>
R14 Françoise	le Douet de l'Aulne .	<p>Je suis très partagée sur le projet. Favorable aux énergies renouvelables, je regrette le choix de cet emplacement choisi à la fois pour la dégradation de l'environnement (paysage dénaturé et travaux de construction de l'éolienne) et pour les nuisances sonores engendrées. Et je me pose aussi la question de la dévalorisation de l'immobilier pour les riverains -</p>

ALTERRIC | concertation préalable sur les éoliennes en mairie de Beauvain- 02 janvier / 03 février 2023

5

NOM / PRENOM	Adresse postale Ou E-mail <i>(pour obtenir une réponse)</i>	REMARQUE(S) / AVIS / SUGGESTION(S)
R15 [REDACTED] HABITANT DE LA BINNEUSE A LIGNEAUX	[REDACTED] Ognatka	<p>Partage . je me suis fait faire un plan de voisinage . Les éoliens sont trop gros et trop visibles . <u>Par contre</u> : Un projet est un travail plus respectueux pour la nature et autres M' le courant peut profiter contre l'air mais Projet plus bas et c'est aussi au bateau et allégé -</p>
R16 Damien La cochetière 61600 BEAUVAIN	[REDACTED] AD orange [REDACTED]	<p>Interrogation plus sur les nuisances des éoliennes , Zone d'ombre par exemple , perturbations des ondes , dépréciation immobilière -</p>

ALTERRIC | concertation préalable sur les éoliennes en mairie de Beauvain- 02 janvier / 03 février 2023

6